

Caisses de pension publiques romandes

Analyse des résultats 2025

20^e édition



Retraites Populaires
Domaine marketing, conseil et communication
Service marketing

Rédaction :
Raphaël Thévoz
Economiste d'entreprise HES

retraitespopulaires.ch/analyse

Septembre 2026

Retraites Populaires en un coup d'œil

Mutuelle d'origine vaudoise fondée en 1907, Retraites Populaires a pour mission de faciliter l'accès à la prévoyance pour toutes et tous, d'accompagner l'évolution démographique du canton avec des prestations et services adaptés, tout en maîtrisant les engagements à long terme et en investissant les fonds de manière durable et socialement responsable.

Active dans l'assurance vie, la prévoyance professionnelle, l'immobilier, les prêts et la gestion de caisses de pension, Retraites Populaires met au service des personnes, des entreprises et des institutions une plateforme de compétences et tout son savoir-faire. Actrice importante de l'économie vaudoise, Retraites Populaires privilégie les investissements dans l'économie locale, en respect de l'allocation d'actifs et à rendement-risque égal.

Une partenaire fiable et solide des institutions de prévoyance

Retraites Populaires est notamment reconnue pour sa gestion d'institutions de prévoyance publiques, parapubliques et privées. La Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV) et la Caisse intercommunale de pensions (CIP), entre autres, font partie des institutions qui lui font confiance.

Retraites Populaires Gestion est une solution de gestion complète ou partielle pour les institutions de prévoyance et une plateforme de services à disposition du Conseil de fondation, des employeurs et des collaboratrices et collaborateurs. Elle propose une large gamme de services couvrant l'ensemble des besoins liés à la prévoyance professionnelle (gestion administrative, placement et gestion financière, soutien au Conseil d'administration, gestion immobilière, etc.).

Chaque institution peut définir les compétences dont elle souhaite bénéficier et profiter de l'intervention de Retraites Populaires en fonction de ses besoins. La flexibilité du système permet à chaque mandant de conserver son autonomie juridique et de disposer de son propre Conseil d'administration ou de fondation. Quel que soit le type de partenariat, les avantages sont identiques pour chacun : soutien du Conseil de fondation, adaptation des prestations, gains en efficacité, diminution des frais, meilleures capacités d'investissement.

Chiffres clés au 31 décembre 2025

Nombre de collaboratrices et collaborateurs	408, dont 33 en formation
Encaissement de primes nettes, 2 ^e et 3 ^e piliers (en CHF)	1 milliard
Total du bilan (en CHF)	9.7 milliards
Total des fonds sous gestion (en CHF)	34 milliards
Total des personnes assurées (Retraites Populaires et caisses de pension sous gestion)	224'220
Total des appartements gérés	16'989

En savoir plus : retraitespopulaires.ch

Tables des Matières

1	Introduction	4
1.1	Caisses de pension analysées	5
1.2	Sources.....	5
2	Liste des caisses de pension analysées	6
3	Domaines analysés	7
3.1	Généralités.....	8
3.1.1	Système financier	8
3.1.2	Garantie publique.....	8
3.1.3	Bases techniques.....	9
3.1.4	Taux techniques.....	10
3.1.5	Taux de rémunération des avoirs de vieillesse	11
3.1.6	Réassurance.....	11
3.2	Effectifs des caisses	12
3.2.1	Effectifs des caisses, assurés et pensionnés.....	12
3.2.2	Rapport actifs/rentiers	13
3.3	Prestation de retraite	14
3.3.1	Primauté.....	14
3.3.2	Rente de retraite (âge et années de cotisation)	15
3.3.3	Taux de rente	16
3.3.4	Taux de conversion à l'âge de retraite de 65 ans.....	17
3.4	Financement	18
3.4.1	Cotisations totales.....	18
3.4.2	Cotisations employé / employeur	19
3.5	Éléments financiers	20
3.5.1	Total du bilan	20
3.5.2	Degré de couverture	21
3.5.3	Degré de couverture minimum.....	23
3.5.4	Frais d'administration par assuré, actif et pensionné	24
3.5.5	Frais d'administration par assuré suivant l'effectif de la caisse.....	25
3.5.6	Frais de gestion de la fortune en % des placements transparents en matière de frais	26
3.5.7	Taux de frais de gestion de fortune comparé à la part des placements alternatifs (en %) ...	27
3.5.8	Performance	28
3.5.9	Performance nette	29
3.5.10	Répartition des placements.....	31

4. Annexes

4.1 Généralités

4.2 Mesures structurelles et d'assainissement

4.3 Effectifs des caisses

4.4 Prestations

4.5 Financement

4.6 Eléments financiers

4.7 Méthodes de valorisation de l'immobilier

4.8 Répartitions des placements

4.9 Allocations stratégiques

1 INTRODUCTION

Retraites Populaires publie la 20^e édition de son comparatif des résultats des caisses de pension publiques romandes. Année après année, nous proposons cette analyse des performances des institutions de prévoyance de droit public, en tenant compte de leurs particularités. Cette étude offre aux participants un outil de comparaison pratique et pertinent, ainsi qu'un aperçu de l'évolution des résultats dans le temps.

Après deux années déjà favorables, 2025 a marqué une troisième année consécutive de bonnes performances, renforçant ainsi la situation financière des caisses observées. Le rendement total moyen s'est élevé à 6.02% (7.15% en 2024). Le degré de couverture des caisses de notre échantillon a progressé en moyenne de 2.71 points de pourcentage pour atteindre 96.51% (93.80%). En distinguant les types de capitalisation, le degré de couverture moyen des caisses publiques en capitalisation partielle s'établit à 88.23% (85.09%), tandis que celui des caisses en capitalisation complète atteint 112.17% (110.24%).

Le taux technique moyen (provisions comprises) s'établit à 1.94% (1.99%) au sein de notre univers de comparaison, marquant un recul après trois années consécutives de hausse. La diminution des taux de conversion s'est poursuivie dans les caisses en primauté des cotisations. En 2025, le taux moyen s'est établi à 5.39% (5.43%), pour un départ à la retraite à 65 ans. Cette baisse progressive, amorcée il y a quelques années, se poursuit au sein de plusieurs caisses.

A noter enfin que les bonnes performances de l'année ont permis d'augmenter la rémunération moyenne des avoires de vieillesse des assurés actifs en primauté des cotisations, qui est passée de 2.65% en 2024 à 3.25% en 2025. Il s'agit du niveau de rémunération le plus élevé depuis l'introduction de cet indicateur dans le comparatif, il y a dix ans. Les écarts entre les caisses restent toutefois importants, puisque les taux de rémunération varient entre 1.25% et 8.50% selon les caisses.

Nous vous souhaitons une bonne lecture !

Raphaël Thévoz

Economiste d'entreprise HES

1.1 CAISSES DE PENSION ANALYSÉES

Cette étude repose sur dix-sept caisses de pension publiques romandes, auxquelles s'ajoutent cinq caisses publiques bernoises et une caisse publique tessinoise. L'échantillon comprend également trois institutions de droit privé principalement actives auprès d'employeurs publics ou parapublics : la Caisse de pension du canton de Zurich, Previs et le Fonds de prévoyance du personnel des hôpitaux publics du Tessin. Leur présence permet notamment d'élargir la comparaison à de grandes institutions hors du périmètre strict des caisses de pension publiques.

Canton	Nombre de caisses observées
Fribourg	2
Genève	5
Jura	2
Neuchâtel	1
Valais	4
Vaud	3
Berne	5
Tessin	1
Caisses privées	3
Total	26

A fin 2025, les vingt-trois caisses de pension publiques de notre échantillon représentent un total de 371'601 assurés actifs et 195'176 pensionnés, pour CHF 164 milliards de fortune. Les statistiques suisses 2024 indiquent un total de 65 caisses de pension de droit public pour 677'861 assurés actifs et un total du bilan s'élevant à CHF 292 milliards. Les trois caisses privées analysées comptent 147'582 assurés actifs et 55'330 pensionnés, pour une fortune totale de CHF 55 milliards.

Les principaux éléments observés sont commentés et représentés à l'aide de graphiques pour la globalité de l'échantillon. Dans certains cas, des données spécifiques aux caisses en primauté des cotisations ou prestations sont mises en évidence. Les données détaillées de toutes les caisses sont disponibles dans les annexes.

1.2 SOURCES

Les données de cette analyse comparative proviennent principalement des rapports annuels des caisses de pension observées. De plus, des comparaisons sont effectuées, par thème, avec les données statistiques de la prévoyance professionnelle en Suisse pour 2024, publiées par l'Office fédéral de la statistique (OFS). D'autres éléments de comparaison proviennent de l'enquête Swisscanto 2026 auprès des caisses de pension. Cette enquête se base sur la situation en 2025 de 528 institutions de prévoyance, dont 66 de droit public, réparties dans l'ensemble de la Suisse.

2 LISTE DES CAISSES DE PENSION ANALYSÉES

	Abréviations	Nom Complet
1	CACEB	Caisse d'assurance du corps enseignant bernois
2	CPI Ville GE et communes	CAP Prévoyance - CPI "Ville de Genève et les autres communes genevoises"
3	CPI SIG	CAP Prévoyance - CPI "Services Industriels de Genève (SIG)"
4	CIP	Caisse intercommunale de pensions (Vaud)
5	CP	Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et des établissements pénitentiaires
6	CPB	Caisse de pension bernoise (canton)
7	CPBienne	Caisse de pension de la Ville de Bienne
8	CPCL	Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne
9	CPCN	Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel
10	CPEF	Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg
11	CPEG	Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève
12	CPEV	Caisse de pensions de l'Etat de Vaud
13	CPJU	Caisse de pensions de la République et Canton du Jura
14	CPM	Caisse de pensions du personnel de la commune de Monthey
15	CPPVF	Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg
16	CPVAL CPO	Caisse de prévoyance de l'Etat du Valais - Caisse de prévoyance ouverte
17	CPVAL CPF	Caisse de prévoyance de l'Etat du Valais - Caisse de prévoyance fermée
18	ORAE	Caisse de pensions ORAE (Anciennement Caisse de pensions de la Ville de Sion)
19	FPTPG	Fondation de prévoyance en faveur du personnel des Transports publics genevois
20	FRED	Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Municipalité de Delémont
21	IPCT	Istituto di previdenza del Cantone Ticino (canton du Tessin)
22	PUBLICA	Caisse fédérale de pensions PUBLICA
23	PVK	Personalvorsorgekasse der Stadt Bern (ville de Berne)
24	FEOC	Fondo di previdenza per il personale dell'Ente Ospedaliero Cantonale
25	Previs	Previs Prévoyance
26	BVK	BVK Personalvorsorge des Kantons Zürich (canton de Zurich)

L'échantillon des caisses de pension analysées est inchangé par rapport à l'année précédente.

3 DOMAINES ANALYSÉS

Généralités

- Système financier
- Garantie publique
- Bases techniques
- Taux technique
- Taux de rémunération des avoirs de vieillesse
- Réassurance

Effectifs des caisses et prestations

- Effectifs des caisses
- Rapport actifs/rentiers
- Rente maximale (âge, années de cotisation)

Prestations de retraite

- Primauté
- Rente de retraite
- Taux de rente
- Taux de conversion à l'âge de retraite de 65 ans

Financements

- Cotisations

Eléments financiers

- Total du bilan
- Degré de couverture
- Degré de couverture minimum
- Frais d'administration
- Frais de gestion de la fortune
- Performance nette

Répartition des placements

- Liquidités
- Obligations en francs suisses
- Obligations en monnaies étrangères
- Actions suisses
- Actions étrangères
- Hypothèques
- Immobilier
- Placements en infrastructures
- Placements alternatifs

3.1 GÉNÉRALITÉS

3.1.1 Système financier

Parmi les caisses de pension publiques de notre échantillon, dix-sept des vingt-trois institutions analysées sont en capitalisation partielle. Elles sont tenues d'atteindre un degré de couverture minimal de 80% d'ici à 2052, avec un objectif intermédiaire de 75% fixé pour 2030. Fin 2025, treize de ces dix-sept caisses en capitalisation partielle affichent un degré de couverture supérieur à l'objectif de 80%. Il s'agit des caisses des enseignants bernois, des Transports publics genevois, des cantons de Berne, de Neuchâtel, du Jura, de Fribourg et du Valais (CPVAL CPF), ainsi que des villes de Berne, de Genève, de Lausanne, de Fribourg, de Monthey et de Sion.

Plusieurs caisses analysées sont actuellement en capitalisation partielle et visent, à terme, un passage au système de la capitalisation complète. C'est notamment le cas pour la Caisse de pension bernoise et celle des enseignants bernois, qui se sont fixé pour objectif d'atteindre un degré de couverture de 100% d'ici 2034. Toutefois, la Caisse de pension bernoise ayant déjà franchi le seuil des 100% au 31 décembre 2025, elle est passée au système de la capitalisation complète dès le 1^{er} janvier 2026. La Caisse de pension de la Ville de Berne, quant à elle, vise un taux de couverture de 100% au plus tard à fin 2051.

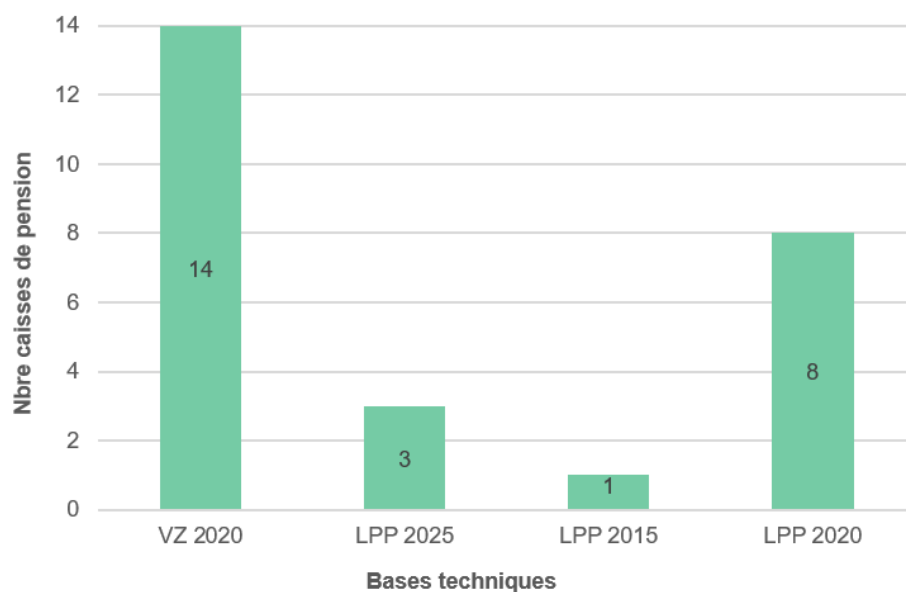
Le comparatif comprend ainsi neuf caisses de pension en capitalisation complète, dont six caisses publiques : la caisse de prévoyance de l'Etat du Valais (CPVAL CPO), celle des SIG, la CP (Police et pénitenciers GE), les caisses des villes de Bienne et de Delémont, ainsi que PUBLICA. Les trois autres caisses de l'échantillon sont privées : il s'agit de la caisse de pension du canton de Zurich, de Previs et du FEOC (hôpitaux publics tessinois).

3.1.2 Garantie publique

Les caisses de pension publiques suivantes ne bénéficient pas d'une garantie publique : la caisse de prévoyance de l'Etat du Valais (CPVAL CPO), celle des SIG, la CP (Police et pénitenciers GE), les caisses des villes de Bienne et de Delémont, ainsi que PUBLICA. Il en va de même pour trois caisses privées de l'échantillon.

Selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), 46% des institutions de prévoyance de droit public bénéficiaient d'une garantie de l'Etat en 2024. Elles représentaient 60% des assurés actifs et 60% du total du bilan.

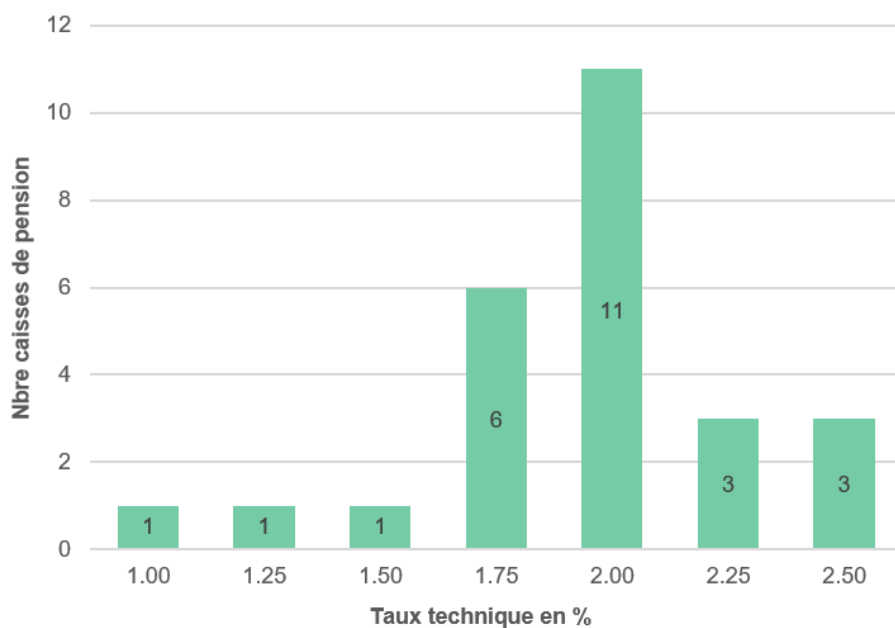
3.1.3 Bases techniques



En 2025, les caisses de pension du canton et de la ville de Berne, ainsi que Previs, ont adopté les nouvelles bases techniques LPP 2025. Publiées en décembre 2025, celles-ci se fondent sur les données de 14 grandes caisses de pension autonomes pour les années 2020 à 2024. Les bases techniques VZ 2020 sont majoritairement utilisées par les caisses de pension observées. Publiées en décembre 2021, elles reposent sur les données démographiques de la période 2016-2020, fournies par 29 caisses d'employeurs de droit public (Confédération, cantons et communes). A noter que 8 caisses utilisent des tables générationnelles en 2025.

Les chiffres 2025 de l'étude Swisscanto montrent que les caisses publiques suisses utilisent principalement les bases techniques VZ 2020 (59%), tandis que les institutions de droit privé travaillent très majoritairement avec les bases LPP 2020 (80%). Par ailleurs, 6% des caisses de pension ont déjà adopté les nouvelles bases techniques LPP 2025. Enfin, la part des participants à l'étude utilisant des tables générationnelles atteint 65%.

3.1.4 Taux techniques



Taux techniques 2025 (y compris provisions)

Moyenne	1.94%
Minimum	1.00% (FEOC)
Maximum	2.50% (Ville de Lausanne, CPVAL CPO et CPF)

Les taux techniques présentés ci-dessus tiennent compte des provisions constituées pour leurs abaissements futurs. En 2025, le taux technique moyen des caisses de pension observées s'élève à 1.94%, contre 1.99% en 2024. La fourchette des taux s'étend de 1.00% à 2.50%. Au cours de l'exercice, la Caisse de pension bernoise a abaissé son taux technique de 1.75% à 1.50%, celle des enseignants bernois de 1.50% à 1.25%, et celle de la ville de Delémont de 2.50% à 1.75%.

Dans sa dernière enquête, Swisscanto obtient un taux technique moyen en 2025 de 1.66% en primauté des cotisations pour les caisses de droit public (1.69% en 2024) et de 1.50% pour les caisses de droit privé (1.53% en 2024). Le taux technique moyen recule donc légèrement dans les deux catégories.

3.1.5 Taux de rémunération des avoirs de vieillesse



Taux de rémunération des avoirs de vieillesse 2025

Moyenne	3.25%
Minimum	1.25% (ville de Delémont)
Maximum	8.50% (ville de Bienne)

Ce graphique présente uniquement les caisses de pension en primauté des cotisations. En 2025, la rémunération moyenne des avoirs de vieillesse des assurés actifs a atteint 3.25%, contre 2.65% l'année précédente. Il s'agit du niveau de rémunération le plus élevé depuis l'introduction de cet indicateur dans le comparatif, il y a dix ans.

Dans sa dernière enquête, Swisscanto rapporte une rémunération moyenne des avoirs de vieillesse de 4.70% pour l'ensemble des caisses participantes, contre 4.30% en 2024. Les caisses de pension du secteur public affichent une rémunération moyenne de 3.63%, contre 4.77% pour celles du secteur privé.

Le taux d'intérêt minimal LPP est fixé à 1.25% pour l'année 2025.

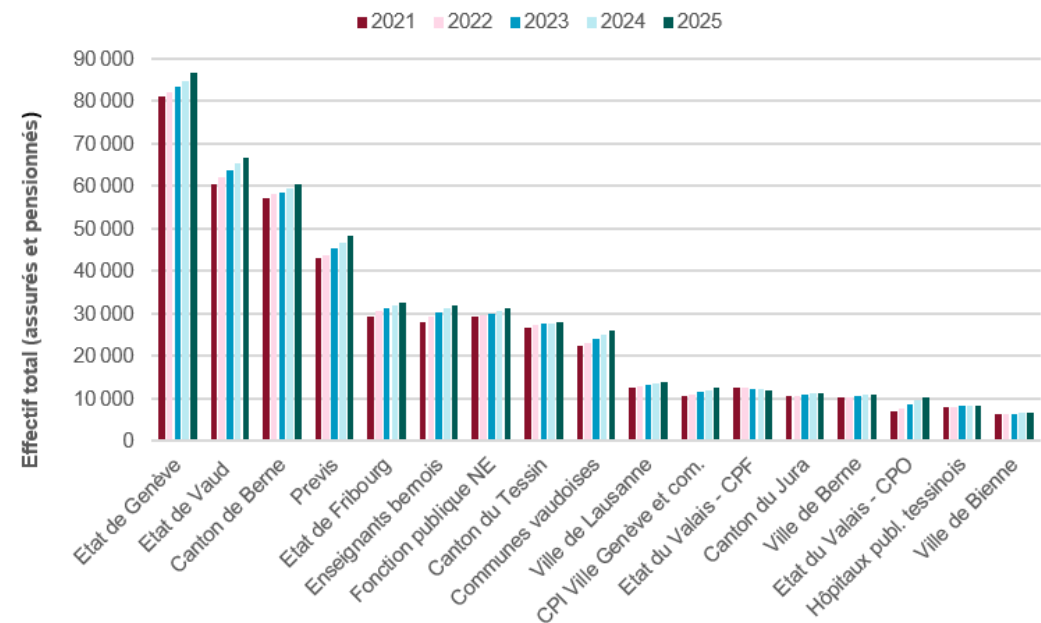
3.1.6 Réassurance

Seulement sept caisses de pension sont réassurées, parmi lesquelles une seule utilise le mécanisme « stop-loss », qui couvre les coûts des sinistres dépassant une franchise convenue. Ce constat s'explique par la taille des institutions de droit public, en moyenne nettement plus importante que celle des institutions de droit privé.

3.2 EFFECTIFS DES CAISSES

3.2.1 Effectifs des caisses, assurés et pensionnés

Le graphique ci-dessous présente uniquement les effectifs de plus de 5'000 personnes. Pour des raisons de lisibilité, la Caisse de pension du canton de Zurich (146'436 assurés) ainsi que PUBLICA (111'526 assurés) n'y figurent pas.



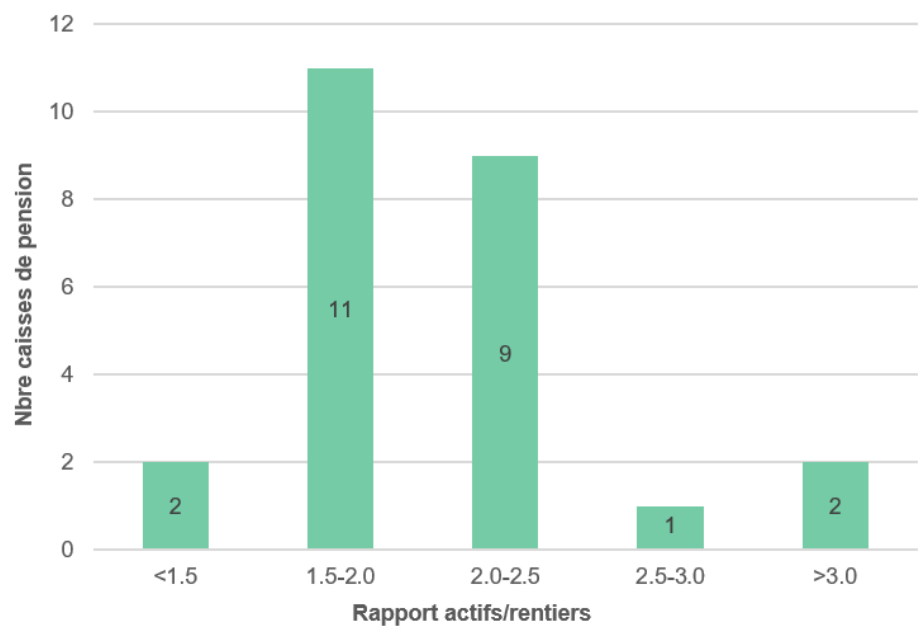
Effectifs des caisses 2025

Total	769'689
Moyenne	29'603
Minimum	510 (ville de Delémont)
Maximum	146'436 (canton de Zurich)

A l'exception de la Caisse de pension du canton de Zurich et de PUBLICA, dont les effectifs dépassent les 100'000 assurés, trois grandes caisses publiques se distinguent avec plus de 60'000 assurés actifs et pensionnés. Il s'agit de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (86'672 assurés actifs et pensionnés), de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (66'456) et de la Caisse de pension bernoise (60'466). A l'opposé, la Caisse de pension de la ville de Delémont compte 510 assurés actifs et pensionnés.

A fin 2025, l'effectif total de l'échantillon observé a progressé de 1.9%, avec une croissance de 2.0% des actifs et de 1.7% des pensionnés. Seules deux caisses ont enregistré une diminution de leurs effectifs : la Caisse de la Ville de Delémont ainsi que celle de l'Etat du Valais (CPVAL CPF).

3.2.2 Rapport actifs/rentiers



Rapport actifs/rentiers 2025

Moyenne	2.15
Minimum	1.17 (CPI SIG)
Maximum	4.86 (FEOC)

L'échantillon des caisses de pension analysées révèle une grande disparité du rapport actifs/rentiers, qui varie du simple au quadruple. En 2025, la moyenne s'établit à 2.15 actifs pour un rentier, un niveau identique à celui de l'année précédente.

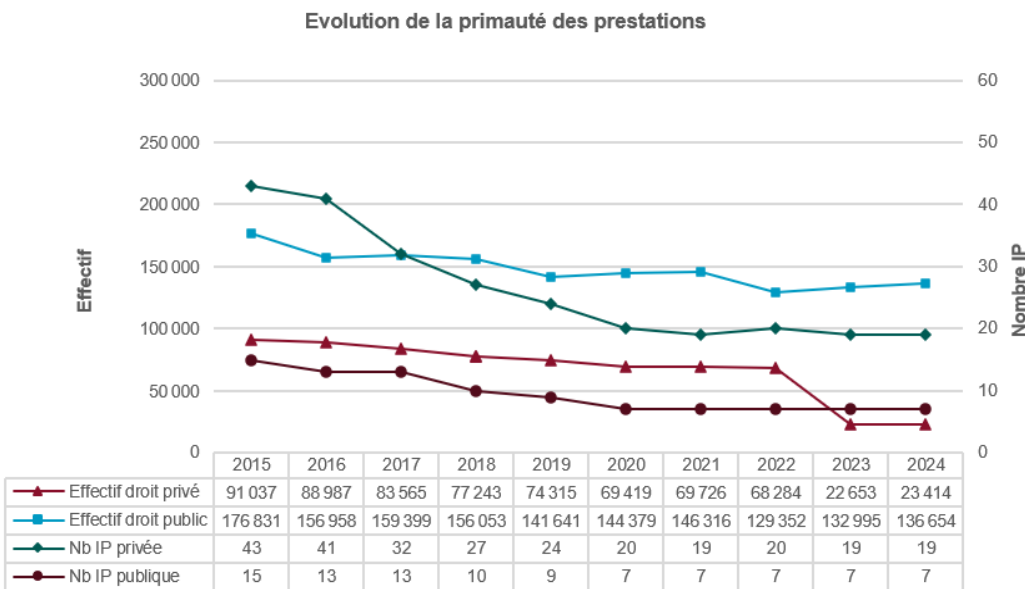
Au niveau suisse, les statistiques 2024 de l'Office fédéral de la statistique (OFS) indiquent que le nombre total d'assurés actifs a progressé de 1.1% pour atteindre 4.79 millions. Dans le même temps, le nombre de bénéficiaires de rentes s'est établi à 1.31 million, en hausse de 2.2%. Cette évolution se traduit par un rapport actifs/rentiers de 3.67, en léger recul par rapport à 2023 (3.70).

3.3 PRESTATION DE RETRAITE

3.3.1 Primauté

La majorité des caisses de pension observées (18 caisses sur 26) applique le système de la primauté des cotisations. Le dernier passage à ce système dans notre échantillon concerne la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg, qui l'a adopté au 1^{er} janvier 2022. Par ailleurs, la Caisse de pension de la Ville de Lausanne mène actuellement un projet de modernisation de son plan de prévoyance, qui prévoit notamment le passage à la primauté des cotisations.

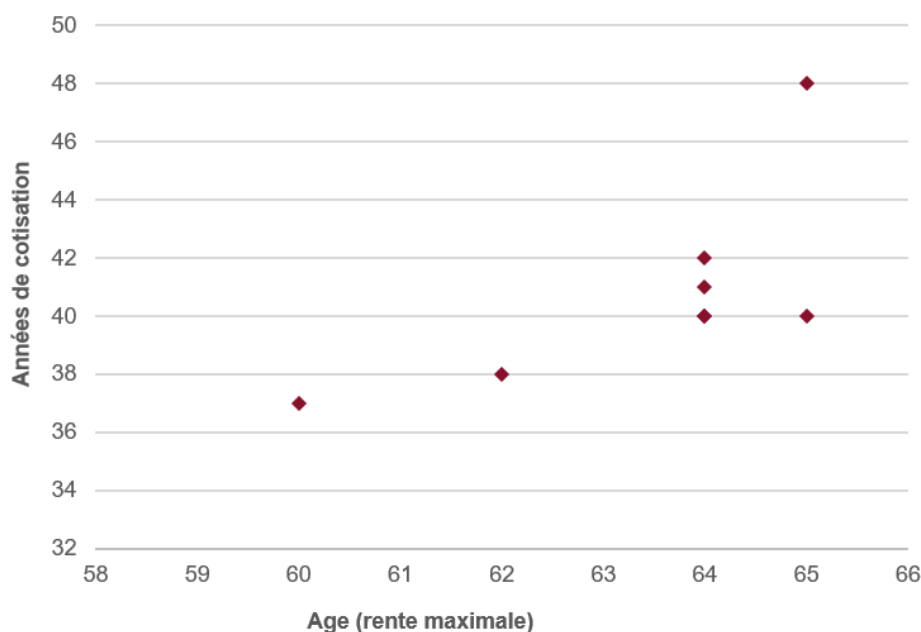
Selon les données de l'Office fédéral de la statistique pour 2024, seulement 7 caisses de pension publiques étaient en primauté intégrale des prestations. Concernant les effectifs, il y a 20% du total des assurés (136'654) des caisses publiques en primauté des prestations. Dans le domaine privé, seuls 1.5% des institutions de prévoyance étaient encore en primauté des prestations et moins de 1% (23'414) des assurés. A noter que la Caisse de pensions Migros est passée à la primauté des cotisations en 2023, ce qui a contribué à la forte diminution de l'effectif des caisses privées en primauté des prestations. Entre 2015 et 2024, le nombre d'institutions de droit privé en primauté des prestations a diminué de 56% et les effectifs de 74%.



Source : Office fédéral de la statistique (OFS)

3.3.2 Rente de retraite (âge et années de cotisation)

La durée de cotisation ne constituant pas un élément déterminant du calcul des prestations en primauté des cotisations, seules les caisses de pension en primauté des prestations sont représentées dans le graphique ci-dessous.



Age (rente maximale) 2025

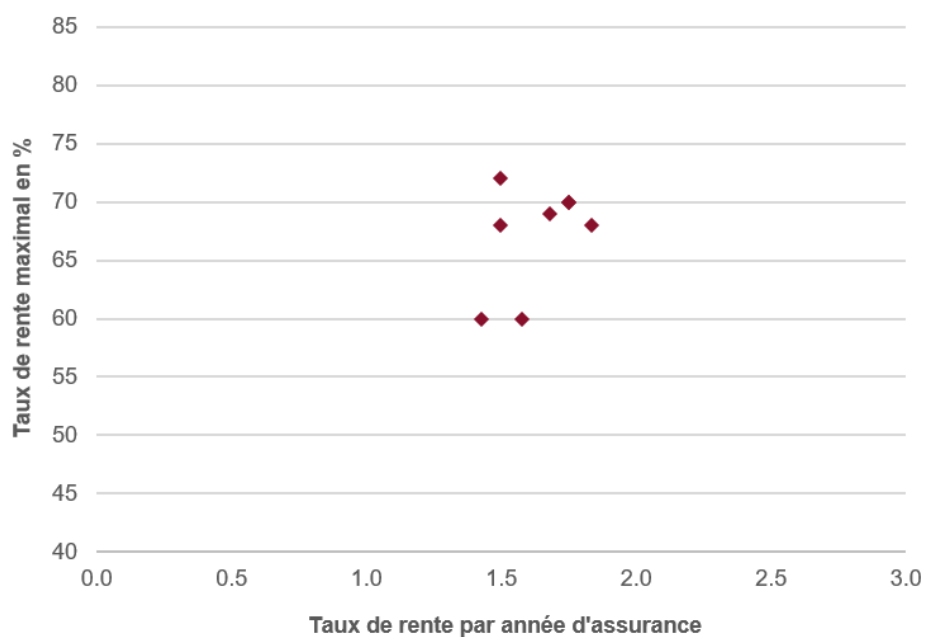
Moyenne	63.5
Minimum	60 (Police et pénitenciers GE)
Maximum	65 (ville de Lausanne, Etat de Genève)

Années de cotisation 2025

Moyenne	40.8
Minimum	37 (Police et pénitenciers GE)
Maximum	48 (ville de Lausanne)

A l'exception de la Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et des établissements pénitentiaires, dont la rente maximale peut être obtenue dès 60 ans, le départ à la retraite n'est possible, pour les autres caisses de pension analysées, qu'à partir de 62 ans.

3.3.3 Taux de rente



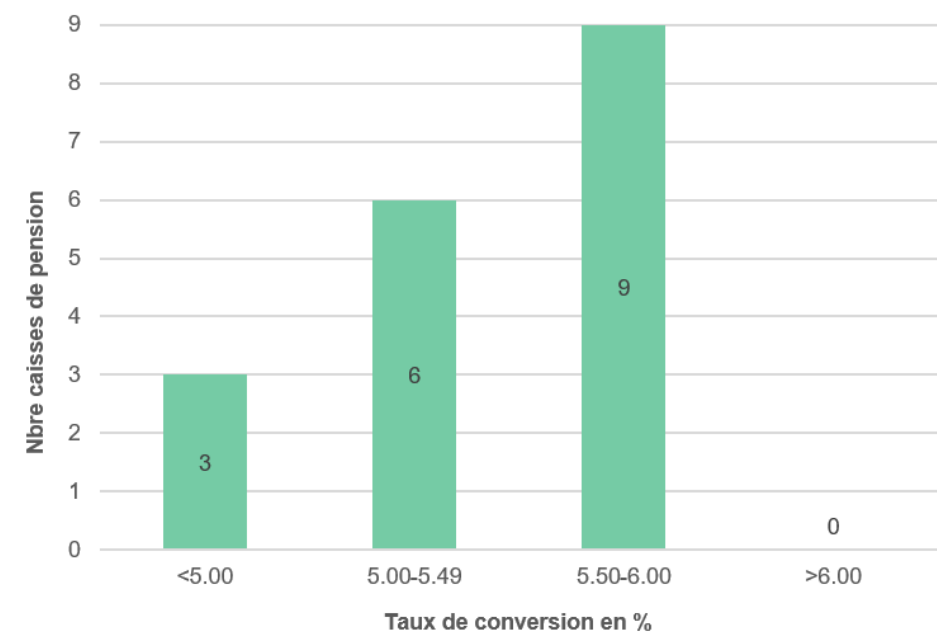
Taux de rente (par année d'assurance) 2025

Moyenne	1.63
Minimum	1.429 (communes vaudoises)
Maximum	1.838 (Police et pénitenciers GE)

Le graphique ci-dessus représente les caisses de pension en primauté des prestations. A l'exception de la Caisse intercommunale de pensions, dont le taux de rente par année d'assurance s'élève à 1.429, celui-ci se situe généralement entre 1.50 et 1.75. Seule la Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et des établissements pénitentiaires présente un taux plus élevé, de 1.838.

Le taux de rente maximal s'élève, quant à lui, principalement entre 60% et 70%.

3.3.4 Taux de conversion à l'âge de retraite de 65 ans



Taux de conversion 2025 à l'âge de retraite de 65 ans

Moyenne	5.39%
Minimum	4.80% (cantons de Zurich et Berne)
Maximum	5.93% (canton du Tessin)

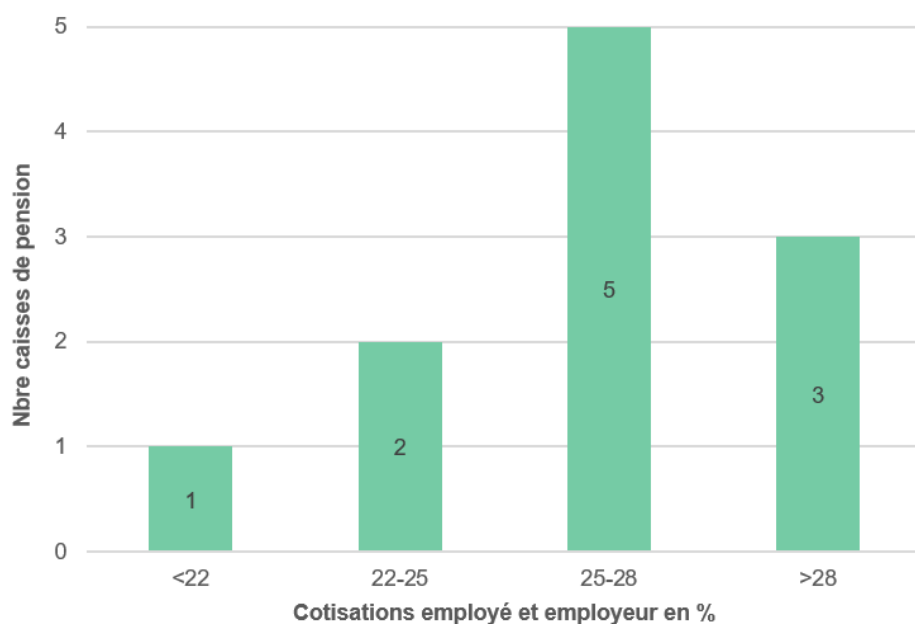
Le graphique ci-dessus présente les caisses de pension en primauté des cotisations. Afin de faciliter la comparaison, les taux de conversion applicables aux hommes à l'âge de retraite de 65 ans ont été retenus. Le taux moyen s'établit à 5.39% en 2025, contre 5.43% l'année précédente. Pour la Caisse de pension du canton de Zurich, le taux retenu correspond à celui du modèle de rente standard « Norm ». La Caisse a augmenté les taux de conversion applicables à ses différents modèles de rente dès 2025. Dans le modèle de rente « Norm », le taux de conversion applicable à un départ à la retraite à 65 ans est ainsi passé de 4.64% à 4.80% entre 2024 et 2025.

Le taux de conversion moyen a légèrement diminué en 2025. Plusieurs caisses en primauté des cotisations de notre échantillon ont abaissé leur taux de conversion au cours de l'exercice sous revue, tandis que d'autres réductions sont d'ores et déjà prévues (cf. annexes 4.2A et 4.2B).

Dans sa dernière enquête, Swisscanto indique qu'en 2025, le taux de conversion moyen des institutions de prévoyance enveloppantes, applicable aux hommes prenant leur retraite à 65 ans, s'établit à 5.30%, contre 5.31% en 2024.

3.4 FINANCEMENT

3.4.1 Cotisations totales



Cotisations totales 2025 (en %)

Moyenne	26.23
Minimum	18.50 (FEOC)
Maximum	31.00 (Transports publics genevois)

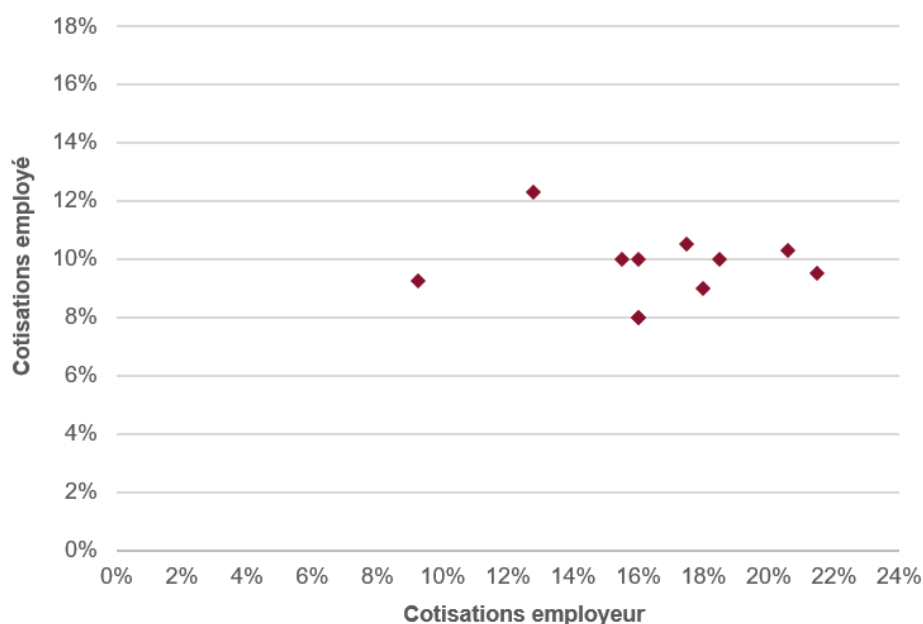
Le graphique ci-dessus porte uniquement sur les caisses de pension analysées dont le taux de cotisation total ne varie pas en fonction de l'âge. La majorité de ces caisses affichent un taux de cotisation total (employé et employeur) compris entre 22% et 28%. Seul le Fonds de prévoyance du personnel des hôpitaux publics tessinois présente un taux de cotisation inférieur. A l'inverse, la Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et des établissements pénitentiaires, la caisse des Transports publics genevois ainsi que celle des communes vaudoises affichent des taux supérieurs à 28 %.

En 2025, la Caisse de pension du canton du Tessin a augmenté de 3 points de pourcentage le taux de cotisation destiné à l'épargne dans le plan standard. Cette hausse est répartie entre les assurés (+1.80 point) et les employeurs (+1.20 point). Le taux de cotisation ordinaire total est ainsi passé de 22.10% à 25.10%.

Ces taux de cotisation ne tiennent pas compte d'éventuelles cotisations d'assainissement ou de recapitalisation.

3.4.2 Cotisations employé / employeur

Ce graphique prend uniquement en compte les caisses de pension analysées dont les taux de cotisation de l'employé et de l'employeur ne varient pas en fonction de l'âge.



Cotisations employé 2025 (en %)

Moyenne	9.71
Minimum	8.00 (CPI SIG, ville de Genève)
Maximum	12.30 (canton du Tessin)

Cotisations employeur 2025 (en %)

Moyenne	16.51
Minimum	9.25 (FEOC)
Maximum	21.50 (Transports publics genevois)

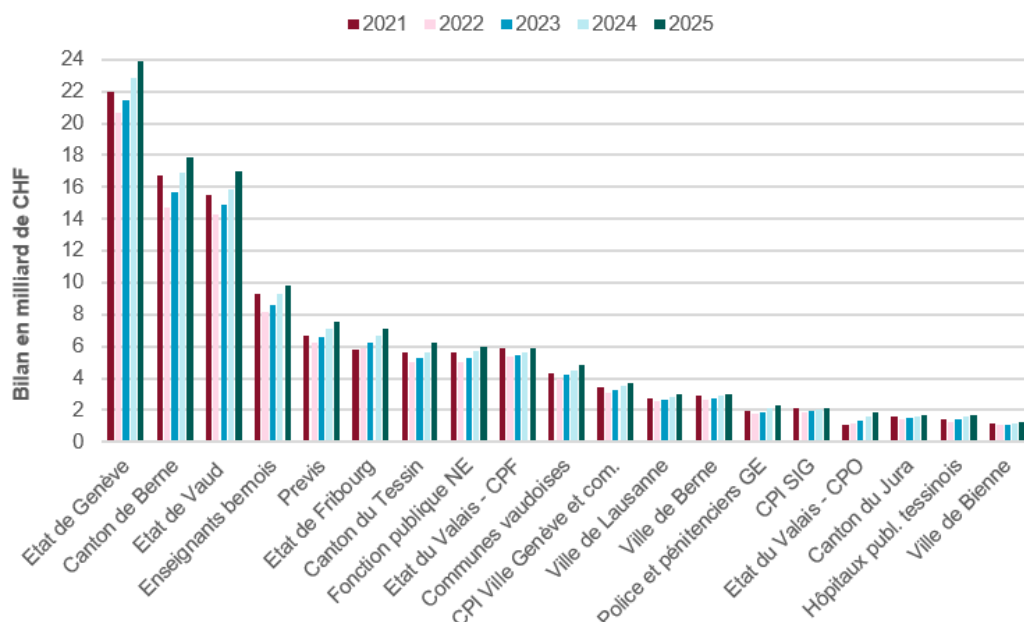
Les cotisations payées par les employés se situent, pour la majorité des caisses de pension présentées dans le graphique ci-dessus, entre 8% et 10% du traitement assuré. Les cotisations financées par les employeurs diffèrent quant à elles considérablement, puisqu'elles varient entre 9.25% et 21.50% du traitement assuré.

En 2025, les taux de cotisations ordinaires du plan standard de la Caisse de pension du canton du Tessin ont augmenté, passant de 10.50% à 12.30% du traitement assuré pour les employés et de 11.60% à 12.80% pour les employeurs.

3.5 ELÉMENTS FINANCIERS

3.5.1 Total du bilan

Ce graphique présente les caisses de pension dont le total du bilan dépasse un milliard de francs à fin 2025. Pour des raisons de lisibilité, la Caisse de pension du canton de Zurich (CHF 46.0 milliards) et PUBLICA (CHF 44.9 milliards) n'y sont pas représentées.



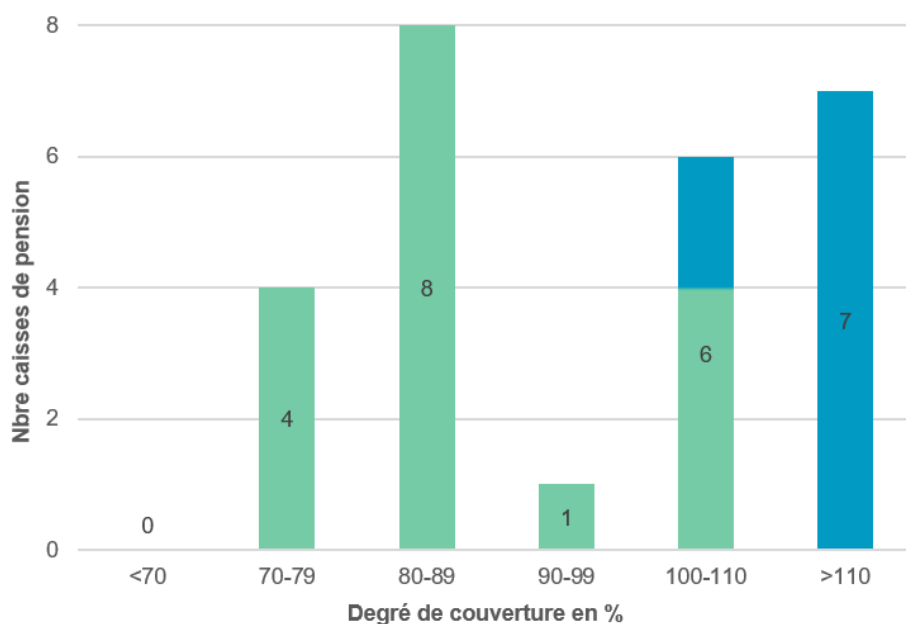
Total du bilan 2025 (en mios CHF)

Total	219'586
Moyenne	8'446
Minimum	116 (ville de Delémont)
Maximum	46'001 (canton de Zurich)

La fortune totale des caisses de pension analysées a poursuivi sa croissance pour la troisième année consécutive. Cette évolution s'explique notamment par les rendements favorables enregistrés sur les marchés financiers, qui ont contribué à une hausse de CHF 12.9 milliards (+6.2%) en 2025 par rapport à l'année précédente.

A noter que la fortune de la Caisse de pension du canton du Tessin a progressé de CHF 685 millions (+12.3%), pour atteindre CHF 6.3 milliards à fin 2025. Cette hausse s'explique principalement par l'apport exceptionnel de CHF 400 millions constitué sous forme de réserves de contributions de l'employeur par le canton du Tessin.

3.5.2 Degré de couverture



Degré de couverture 2025

Moyenne	96.51%
Minimum	72.90% (canton du Tessin)
Maximum	117.67% (CPVAL CPO)

DC moyen des caisses en capitalisation partielle : 88.23%

DC moyen des caisses en capitalisation complète : 112.17%

Soutenus par de solides rendements, les degrés de couverture de l'ensemble des caisses analysées progressent en moyenne de 2.71 points de pourcentage à fin 2025, pour atteindre 96.51%, contre 93.80% à fin 2024. Seule la Caisse de pension de la Ville de Delémont voit son degré de couverture reculer, notamment en raison de l'abaissement du taux technique.

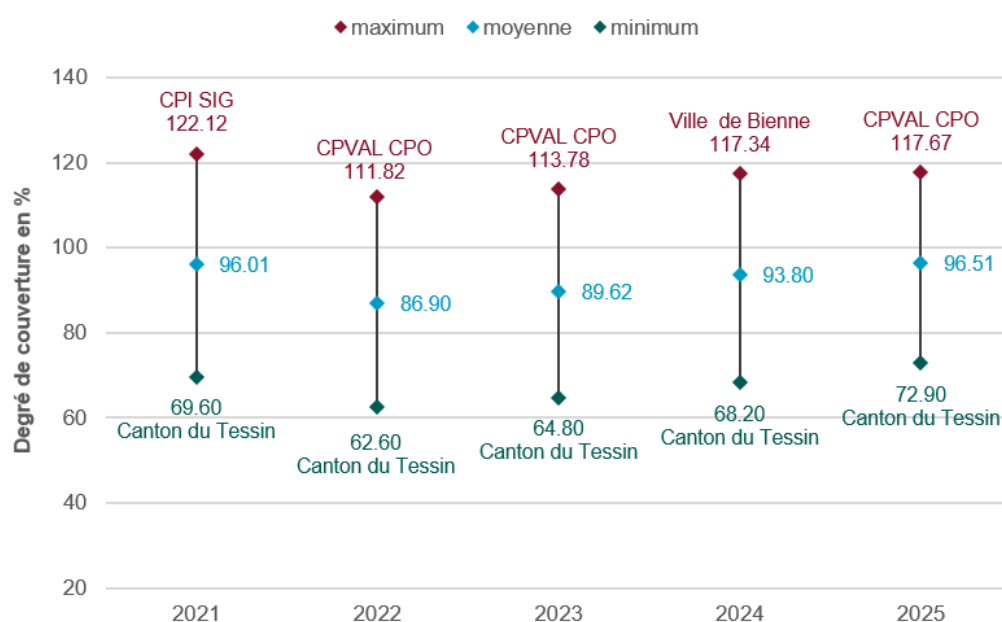
Calculé séparément, le degré de couverture moyen atteint 88.23% pour les caisses en capitalisation partielle (85.09% en 2024) et 112.17% pour celles en capitalisation complète (110.24% en 2024). Pour ces dernières, le degré de couverture varie entre 103.30% pour la Caisse de pension de la Ville de Delémont et 117.67% pour celle du canton du Valais (CPVAL CPO).

Evolution du degré de couverture des caisses observées

Degré de couverture	2021	2022	2023	2024	2025
> 110%	7	1	1	3	7
100% - 110%	5	5	7	8	6
90% - 99%	2	6	6	3	1
80% - 89%	6	3	3	5	8
70% - 79%	5	9	7	6	4
< 70%	1	2	2	1	0
Total	26	26	26	26	26

En 2025, treize caisses de pension présentent un degré de couverture supérieur à 100%. Parmi celles-ci figurent toutes les caisses en capitalisation complète.

Parmi les caisses en capitalisation partielle, la majorité présente un degré de couverture supérieur à 80% à fin 2025. Quatre d'entre elles, à savoir la Caisse de pensions ORAE, celles des cantons de Berne et du Valais (CPVAL CPF) ainsi que de la ville de Berne, dépassent les 100%. La législation fédérale concernant le financement des institutions de prévoyance de corporations de droit public leur impose d'atteindre un degré de couverture global d'au moins 80% à l'horizon 2052. Cet objectif doit être atteint progressivement, avec une prochaine étape intermédiaire fixée à 75% en 2030.



3.5.3 Degré de couverture minimum

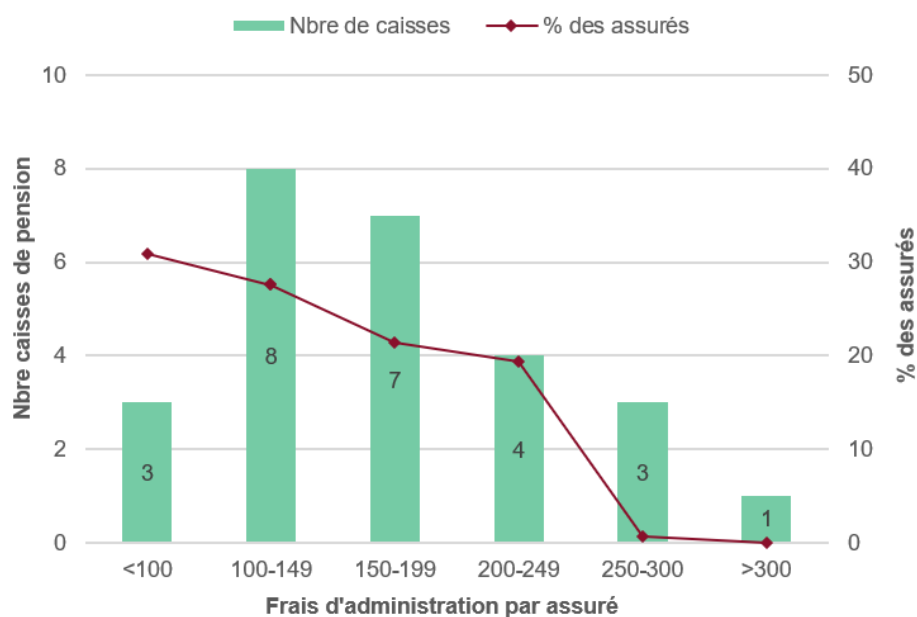
A la suite de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2012, de la réforme sur le financement des institutions de prévoyance de droit public, celles fonctionnant en capitalisation partielle doivent atteindre un degré de couverture minimum de 80% d'ici 2052. En accord avec leur autorité de surveillance, elles ont élaboré un plan de financement visant à atteindre cet objectif. Celui-ci prévoit une progression graduelle du degré de couverture, avec un prochain palier intermédiaire fixé à 75% en 2030.

Le plan de financement définit également, pour chaque année, un degré de couverture minimal, constituant le « chemin de recapitalisation ». Les degrés de couverture effectifs des caisses sont comparés aux objectifs fixés par ces chemins de recapitalisation afin de suivre l'évolution du processus de recapitalisation des caisses. Un récapitulatif des degrés de couverture minimaux figure à l'annexe 4.6 « Eléments financiers ». A noter que, pour les caisses en capitalisation complète, le degré de couverture minimal est fixé à 100%.

En 2025, pour la première fois depuis le lancement de ce comparatif il y a vingt ans, toutes les caisses de pension étudiées se situent au-dessus de leur objectif de couverture respectif.

3.5.4 Frais d'administration par assuré, actif et pensionné

Bien que les montants des frais administratifs proviennent tous des rapports annuels, les résultats présentés dans ce chapitre doivent être interprétés avec prudence. Comme les années précédentes, ils mettent en évidence des écarts importants entre les caisses observées. Ces différences s'expliquent notamment par l'organisation de chaque institution et par le degré d'externalisation de certaines activités. Selon les cas, une partie des coûts administratifs peut être prise en charge par l'employeur public (personnel, informatique, locaux ou fonctions de support). L'évolution de ces frais au fil du temps fournit néanmoins des indications intéressantes sur les tendances observées.



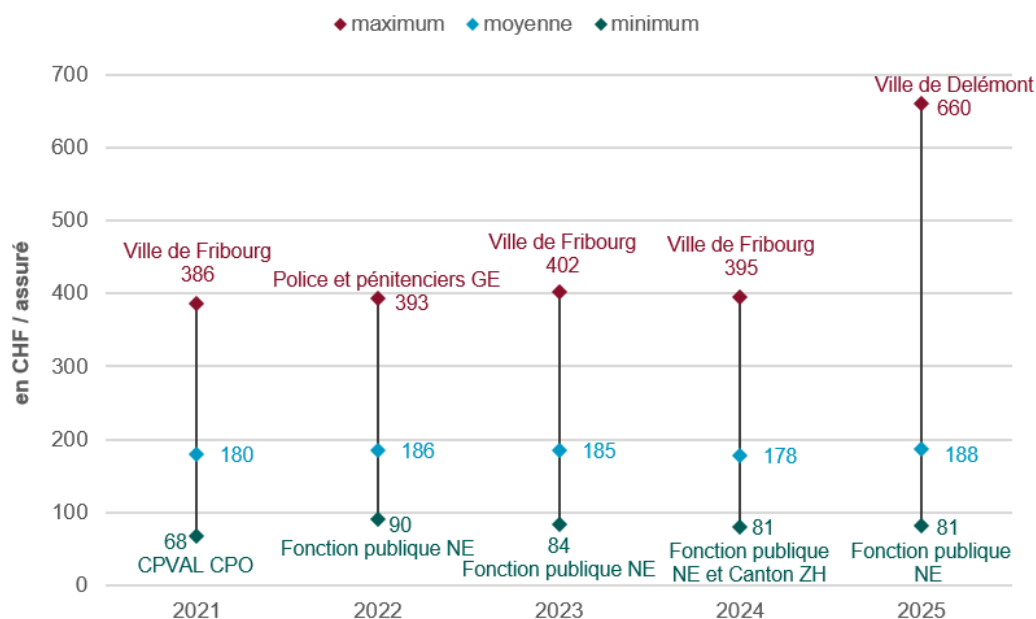
Frais d'administration par assuré 2025 (en CHF)

Moyenne	188
Minimum	81 (fonction publique NE)
Maximum	660 (ville de Delémont)

En 2025, les frais d'administration moyens des caisses analysées sont en hausse, s'établissant à CHF 188 par assuré, contre CHF 178 en 2024. Pour une majorité des caisses, le niveau des frais est resté stable ou a augmenté par rapport à l'année précédente. A la Caisse de pension de la Ville de Delémont, l'augmentation observée est principalement liée aux importants travaux de mise à jour entrepris à la suite de l'analyse effectuée par le nouveau gérant.

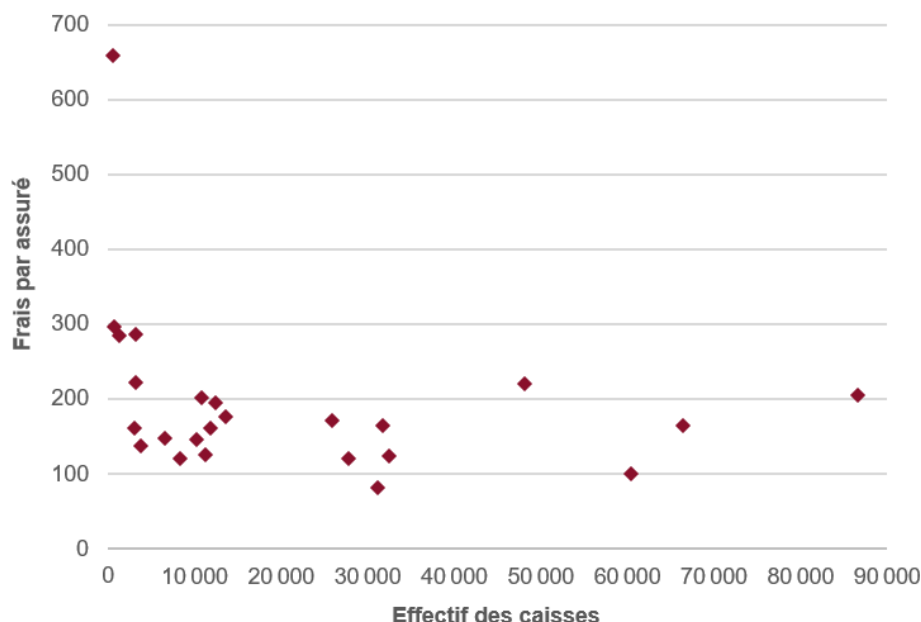
Selon la dernière enquête Swisscanto, les frais administratifs moyens atteignent CHF 399 par assuré pour l'ensemble des institutions de prévoyance, contre CHF 330 en 2024. Pour les caisses de pension d'employeurs publics, les frais administratifs moyens s'élèvent à CHF 233 par assuré, contre CHF 441 pour les caisses de pension d'employeurs privés. Cette différence peut notamment s'expliquer par un nombre moyen d'assurés plus élevé dans les caisses du secteur public, permettant ainsi de réaliser des économies d'échelle.

Evolution des frais d'administration par assuré



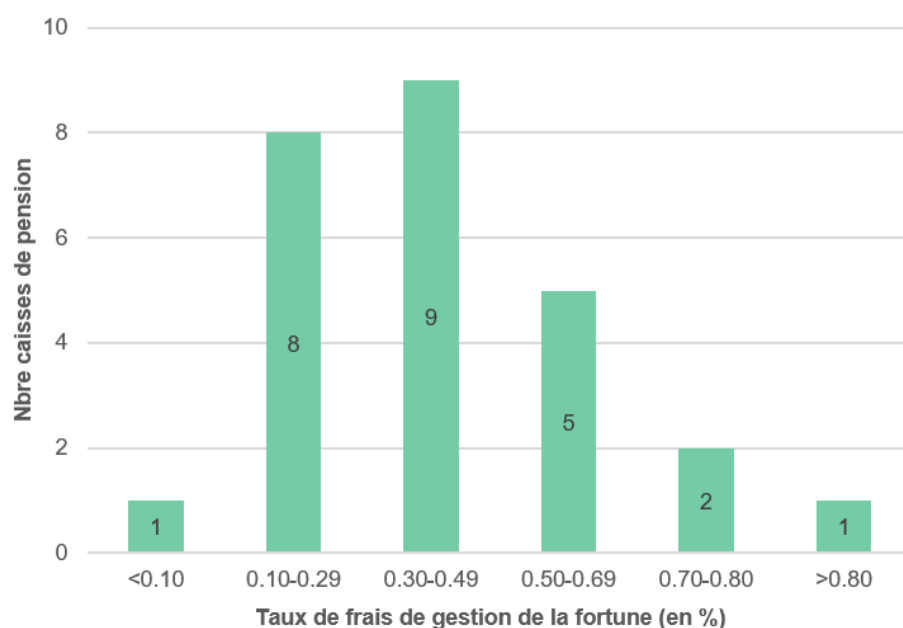
3.5.5 Frais d'administration par assuré suivant l'effectif de la caisse

Pour des raisons de lisibilité, la Caisse de pension du canton de Zurich, qui compte le plus grand nombre d'assurés (146'436) et affiche des frais de CHF 84 par assuré, ainsi que PUBLICA, avec 111'526 assurés et des frais de CHF 131 par assuré, ne sont pas représentées sur le graphique.



Le graphique ci-dessus illustre la difficulté de comparer les frais d'administration, car en théorie des économies d'échelle devraient se réaliser dans la gestion administrative, permettant aux caisses de grande taille de réduire leurs coûts par assuré.

3.5.6 Frais de gestion de la fortune en % des placements transparents en matière de frais



Taux de frais de gestion de la fortune 2025

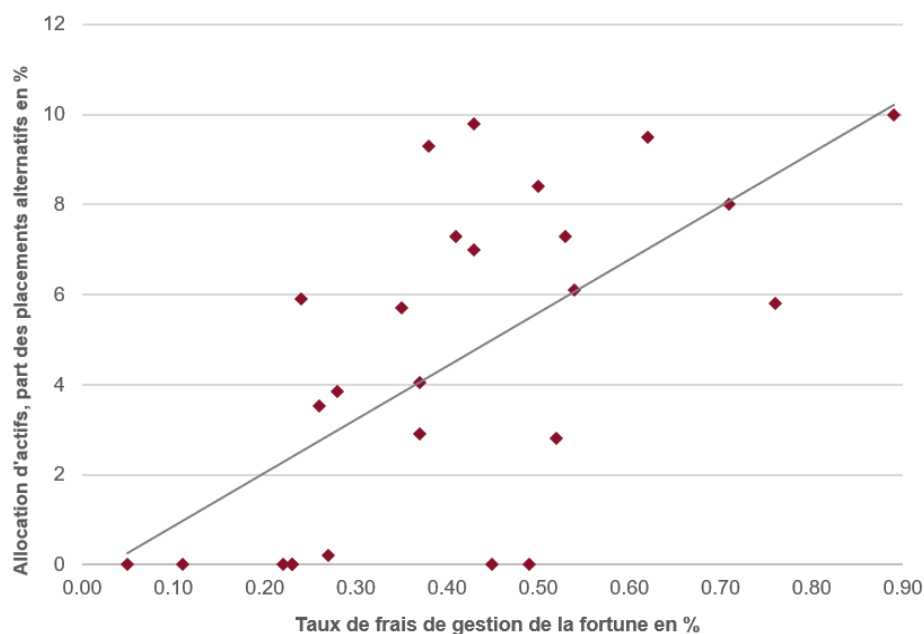
Moyenne	0.41%
Minimum	0.05% (canton de Berne)
Maximum	0.89% (ville de Monthey)

En 2025, les frais de gestion de la fortune représentent en moyenne 0.41% de la totalité des placements transparents en matière de frais, y compris les frais TER des placements collectifs. Ce niveau est identique à celui de 2024 et reste comparable à ceux observés sur le marché.

La comparaison des frais entre les caisses de notre échantillon doit être interprétée avec prudence. Le mode de gestion, la taille des investissements et l'allocation des placements varient en effet d'une caisse à l'autre et influencent directement le niveau des frais.

Dans sa dernière enquête auprès des caisses de pension publiques et privées, Swisscanto constate que les frais de gestion de la fortune, rapportés à l'ensemble des placements transparents en matière de frais, s'élèvent en moyenne à 0.45% en 2025, un niveau inchangé par rapport à 2024.

3.5.7 Taux de frais de gestion de fortune comparé à la part des placements alternatifs (en %)



Le niveau des frais de gestion de la fortune est notamment lié à la proportion de placements alternatifs dans l'allocation d'actifs. Cette relation est plus prononcée que celle observée entre les frais de gestion de la fortune et la taille des caisses.

Taux de transparence en matière de frais

En 2025, le taux moyen de transparence en matière de frais s'élève à 99.88% pour les caisses analysées, un niveau inchangé par rapport à 2024. La grande majorité des caisses, soit 23 sur 26, présentent un taux de transparence en matière de frais de 100%.

3.5.8 Performance

La comparaison des performances publiées par les différentes caisses de pension doit être interprétée avec prudence. Plusieurs facteurs peuvent en effet influencer les résultats observés, notamment les méthodes de calcul utilisées, les principes de valorisation de l'immobilier ainsi que les éventuels changements comptables ou méthodologiques intervenus durant l'exercice.

Valorisation de l'immobilier

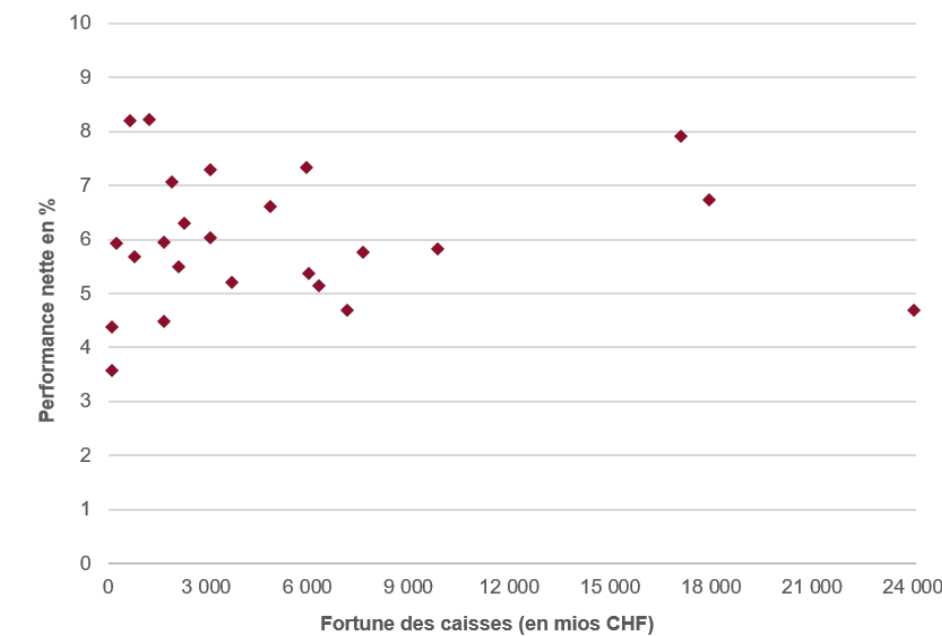
Les caisses de pension étudiées recourent majoritairement à la méthode des flux de trésorerie actualisés (Discounted Cash-flow, DCF) pour évaluer leur parc immobilier. Issue du secteur bancaire, cette méthode repose sur une projection des revenus futurs à long terme, généralement sur une période de dix ans. Elle demeure fortement liée au taux de capitalisation utilisé, ce qui peut influencer la performance de la classe d'actifs. La méthode de la valeur de rendement est facilement compréhensible et moins coûteuse à mettre en œuvre. Dans ce cadre, le choix du taux de capitalisation constitue l'élément le plus important pour déterminer la valeur du parc immobilier. Les autres méthodes de valorisation utilisées sont plus hétérogènes. Elles peuvent notamment combiner la valeur de rendement avec la valeur intrinsèque, ou encore représenter tout simplement la valeur vénale des biens immobiliers.

Méthode de valorisation	Nombre de caisses
Discounted Cash-flow (DCF)	13
Valeur de rendement	7
Valeur d'expert	3
Valeur de rendement & intrinsèque	2

A noter qu'en 2025, la Caisse de pension de la Ville de Delémont a adopté la méthode DCF pour l'évaluation de son parc immobilier.

3.5.9 Performance nette

Pour une meilleure lisibilité, la Caisse de pension du canton de Zurich et PUBLICA ne sont pas représentées sur le graphique. En 2025, leur fortune s'élevait respectivement à CHF 46.0 milliards et CHF 44.9 milliards, pour des performances de 6.20% et 6.55%.



Performance nette 2025

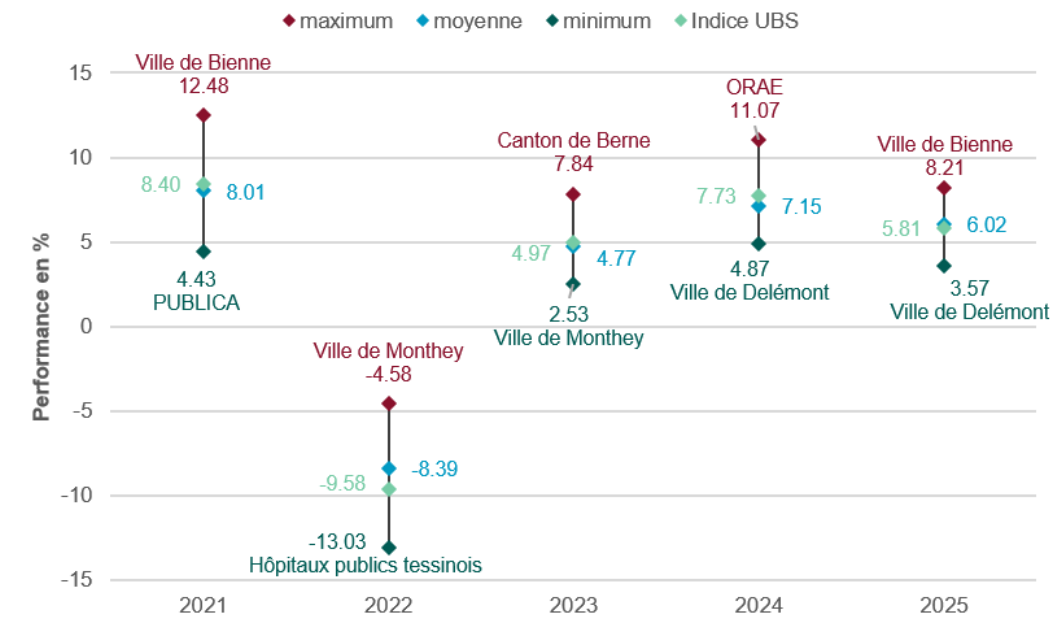
Moyenne	6.02%
Minimum	3.57% (ville de Delémont)
Maximum	8.21% (ville de Bienne)

L'année 2025 s'est caractérisée par de solides performances pour les caisses de pension étudiées. Leur rendement moyen s'est établi à 6.02%, contre 7.15% en 2024. Avec un rendement de 8.21%, la Caisse de pension de la Ville de Bienne affiche la meilleure performance de l'échantillon.

Selon la dernière enquête de Swisscanto, les caisses de pension publiques et privées ont enregistré une performance moyenne de 6.0% en 2025, en recul par rapport aux 7.6% réalisés en 2024.

Pour une meilleure lisibilité, la Caisse de pension du canton de Zurich et PUBLICA ne sont pas représentées sur le graphique. En 2025, leur fortune s'élevait respectivement à CHF 46,0 milliards et CHF 44,9 milliards, pour des performances de 6,20 % et 6,55 %.

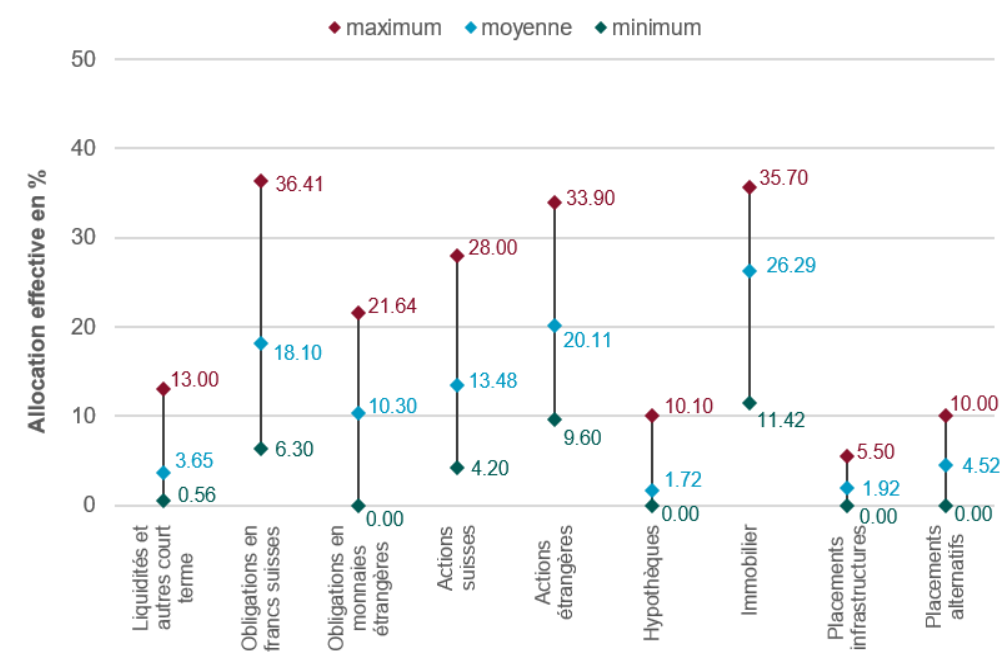
Evolution de la performance nette



L'indice UBS des caisses de pension affiche, quant à lui, une performance de 5.81% pour l'année 2025, contre 7.73% en 2024.

3.5.10 Répartition des placements

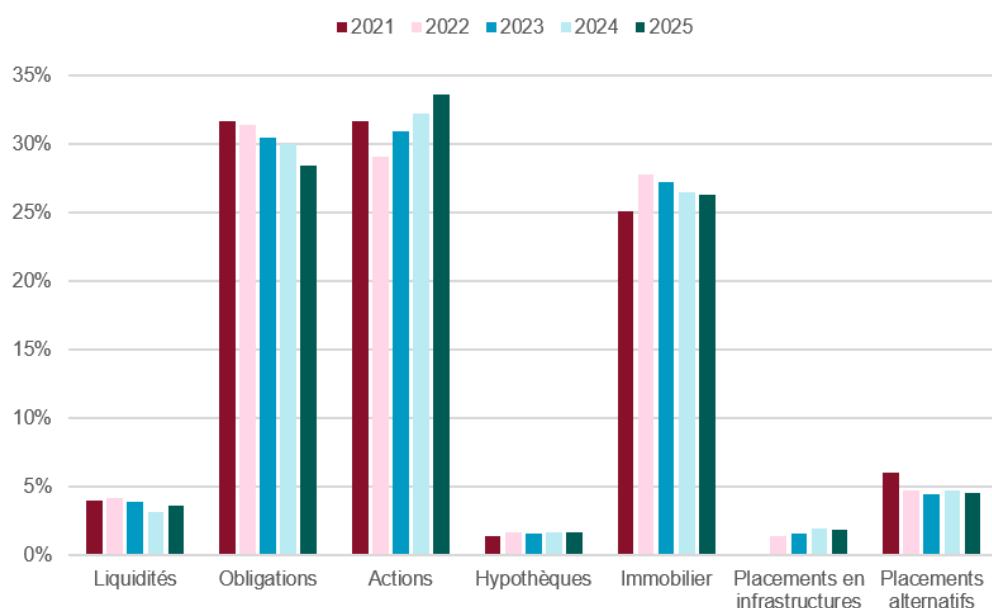
Les répartitions des placements sont celles publiées dans les rapports annuels. Pour l'année 2025, le graphique ci-dessous présente l'allocation moyenne réelle par classe d'actifs (en rouge), ainsi que les allocations minimales et maximales.



Le regroupement des obligations en CHF avec celles en monnaies étrangères (ME) et l'application de la même méthode aux actions montrent une diminution de 5.3% de la part moyenne des obligations, tandis que celle des actions augmente de 4.1%. Cette évolution s'inscrit dans la continuité de la tendance observée en 2023 et en 2024.

	Obligations CHF et ME			Actions CHF et ME		
	2025	2024	25 vs 24	2025	2024	25 vs 24
Moyenne	28.4%	30.0%	-5.3%	33.6%	32.3%	4.1%
Minimum	10.2%	10.7%	-4.7%	24.4%	23.5%	3.8%
Maximum	50.3%	51.1%	-1.7%	45.7%	43.9%	4.1%

Evolution des allocations d'actifs réelles (valeurs moyennes en %)

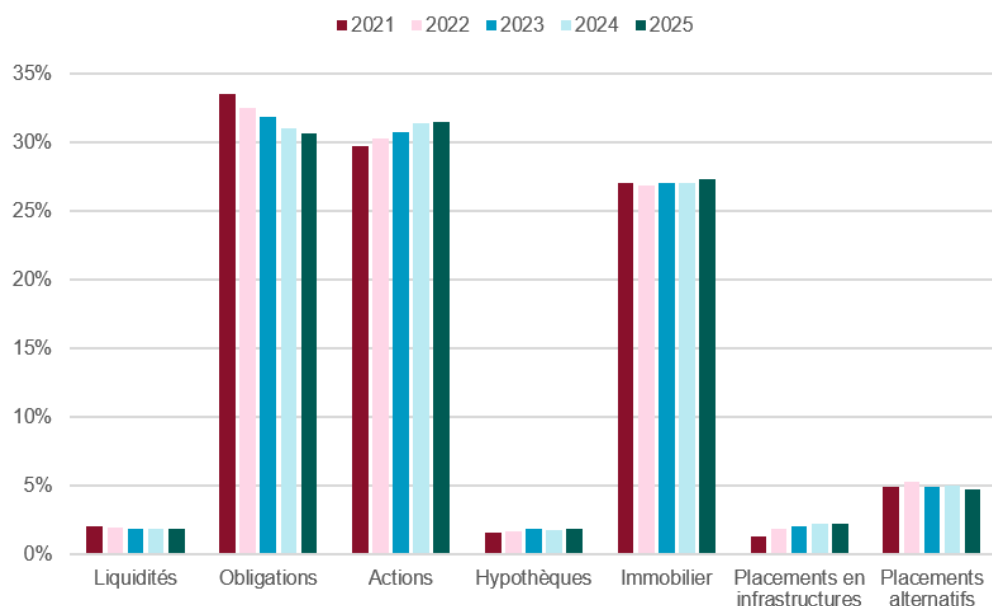


A fin 2025, l'allocation des actifs demeure globalement stable par rapport à l'année précédente. Les actions, qui représentent 33.6% des placements, restent la principale classe d'actifs, avec une progression de 1.3 point de pourcentage sur un an. La part des obligations reste importante, mais poursuit son recul pour la quatrième année consécutive, tandis que celle des investissements immobiliers diminue depuis 2023. Les infrastructures se stabilisent autour de 2% depuis leur introduction dans le comparatif en 2022.

Allocations réelles moyennes	2021	2022	2023	2024	2025
Liquidités	4.0%	4.2%	3.9%	3.2%	3.6%
Obligations	31.7%	31.4%	30.5%	30.0%	28.4%
Actions	31.7%	29.1%	31.0%	32.3%	33.6%
Hypothèques	1.4%	1.7%	1.6%	1.7%	1.7%
Immobilier	25.1%	27.8%	27.3%	26.5%	26.3%
Placements en infrastructures	-	1.4%	1.6%	2.0%	1.9%
Placements alternatifs	6.1%	4.7%	4.5%	4.7%	4.5%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

La catégorie « Placements alternatifs » regroupe divers types d'investissements non traditionnels, tels que les hedge funds, les matières premières et les placements privés. Depuis 2022, les investissements en infrastructures font l'objet d'une catégorie distincte. Auparavant, ils étaient inclus dans la catégorie « Placements alternatifs ».

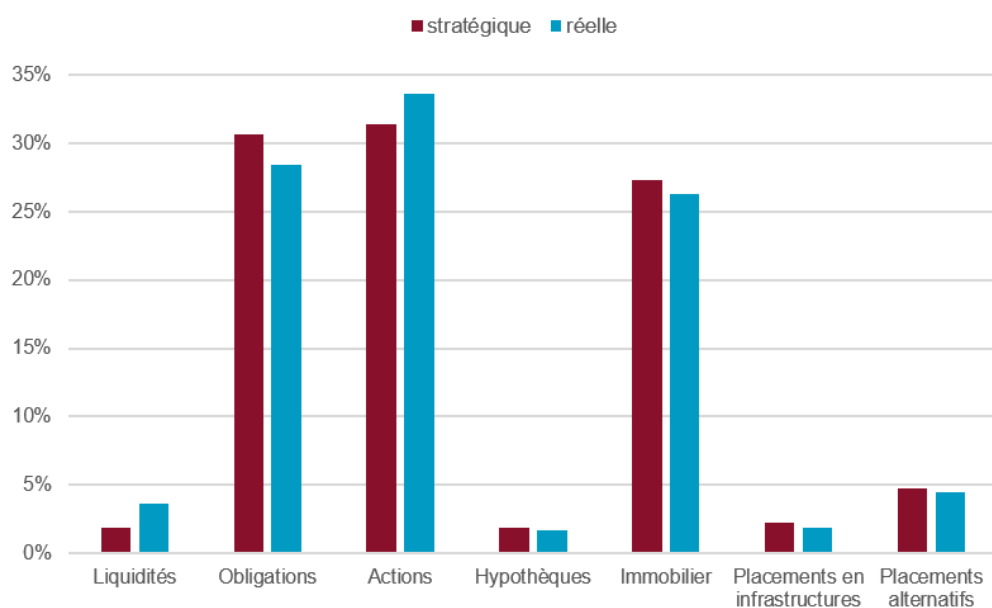
Evolution des allocations stratégiques (valeurs moyennes en %)



A fin 2025, la structure de l'allocation stratégique moyenne est restée stable par rapport à l'année précédente. Le poids stratégique des obligations diminue depuis plusieurs années, passant de 33.5% en 2021 à 30.6% en 2025, tandis que celui des actions progresse dans le même temps de 29.7% à 31.4%.

Alloc. stratégiques moyennes	2021	2022	2023	2024	2025
Liquidités	2.1%	2.0%	1.9%	1.9%	1.9%
Obligations	33.5%	32.5%	31.8%	31.0%	30.6%
Actions	29.7%	30.3%	30.7%	31.4%	31.4%
Hypothèques	1.6%	1.7%	1.8%	1.8%	1.9%
Immobilier	27.0%	26.8%	27.1%	27.0%	27.3%
Placements en infrastructures	1.6%	1.9%	2.1%	2.2%	2.2%
Placements alternatifs	4.9%	5.3%	5.0%	5.0%	4.8%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Allocation réelle vs allocation stratégique à fin 2025 (valeurs moyennes en %)



En 2025, l'allocation réelle se distingue de l'allocation stratégique principalement par une part plus élevée des actions et des liquidités, tandis que les obligations et l'immobilier présentent des pondérations inférieures aux objectifs stratégiques. Les écarts restent relativement limités pour les autres catégories d'actifs.

Généralités en 2025

			Primauté	Système financier	Garantie publique	Bases techniques*	Taux technique	Taux technique (yc provisions)	Réassurance	Organe de contrôle	Expert en prévoyance professionnelle
CACEB	BE	Enseignants bernois	Cotisations	capitalisation partielle	Oui	VZ 2020 / TG	1.25%	1.25%	Non	KPMG SA	Prevanto SA
CPI Ville GE et communes	GE	CPI Ville de Genève et communes	Prestations	capitalisation partielle	Oui	VZ 2020 (2022) / TP	2.50%	2.00%	Non	BfB Audit SA	Pittet Associés SA
CPI SIG	GE	CPI SIG	Prestations	capitalisation complète	Non	VZ 2020 (2022) / TP	2.50%	2.00%	Non	BfB Audit SA	Pittet Associés SA
CIP	VD	Communes vaudoises	Prestations	capitalisation partielle	Oui	VZ 2020 (2022) / TP	2.25%	2.00%	Non	PricewaterhouseCoopers SA	Pittet Associés SA
CP	GE	Police et pénitenciers GE	Prestations	capitalisation complète	Non	VZ 2020 (2022) / TP	2.50%	2.25%	Non	BfB Audit SA	Pittet Associés SA
CPB	BE	Canton de Berne	Cotisations	capitalisation partielle	Oui	LPP 2025 / TG	1.50%	1.50%	Non	Ernst & Young SA	Pittet Associés SA
CPBienne	BE	Ville de Bienne	Cotisations	capitalisation complète	Non	LPP 2020 / TP	1.75%	1.75%	Non	Revisia SA	Pittet Associés SA
CPCL	VD	Ville de Lausanne	Prestations	capitalisation partielle	Oui	LPP 2015 (2015) / TP	2.50%	2.50%	Non	PricewaterhouseCoopers SA	Pittet Associés SA
CPCN	NE	Fonction publique NE	Cotisations	capitalisation partielle	Oui	LPP 2020 (2020) / TP	1.75%	1.75%	Non	BfB Audit SA	Pittet Associés SA
CPEF	FR	Etat de Fribourg	Cotisations	capitalisation partielle	Oui	VZ 2020 (2022) / TP	2.25%	2.00%	Non	BDO SA	Pittet Associés SA
CPEG	GE	Etat de Genève	Prestations	capitalisation partielle	Oui	VZ 2020 / TG	1.75%	1.75%	Non	Fiduciaire Fidag SA	allea SA
CPEV	VD	Etat de Vaud	Prestations	capitalisation partielle	Oui	VZ 2020 (2022) / TP	2.50%	2.00%	Non	PricewaterhouseCoopers SA	AON Suisse SA
CPJU	JU	Canton du Jura	Cotisations	capitalisation partielle	Oui	VZ 2020 (2022) / TP	2.00%	2.00%	Oui	KPMG SA	AON Suisse SA
CPM	VS	Ville de Monthey	Cotisations	capitalisation partielle	Oui	VZ 2020 (2022) / TP	2.00%	2.00%	Oui	Fiduciaire Fidag SA	Pittet Associés SA
CPPVF	FR	Ville de Fribourg	Cotisations	capitalisation partielle	Oui	LPP 2020 (2020) / TP	2.25%	2.25%	Oui (Stop-Loss)	BDO SA	Pittet Associés SA
CPVAL CPO	VS	Etat du Valais	Cotisations	capitalisation complète	Non	VZ 2020 (2022) / TP	2.50%	2.50%	Non	Ernst & Young SA	Prevanto SA
CPVAL CPF	VS	Etat du Valais	Cotisations	capitalisation partielle	Oui	VZ 2020 (2022) / TP	2.50%	2.50%	Non	Ernst & Young SA	Prevanto SA
ORAE	VS	Ville de Sion et autres employeurs	Cotisations	capitalisation partielle	Oui	LPP 2020 / TG	2.00%	2.00%	Oui	Fiduciaire Fidag SA	Libera AG
FPTPG	GE	Transports genevois	Prestations	capitalisation partielle	Oui	LPP 2020 (2020) / TP	2.25%	2.00%	Non	BfB Audit SA	allea SA
FRED	JU	Ville de Delémont	Cotisations	capitalisation complète	Non	LPP 2020 (2017) / TP	1.75%	1.75%	Oui	Fidag Audit SA	Allea SA
IPCT	TI	Canton du Tessin	Cotisations	capitalisation partielle	Oui	VZ 2020 / TG	2.00%	2.00%	Non	BDO SA	Libera SA
Publica	BE	Publica	Cotisations	capitalisation complète	Non	LPP 2020 / TG	2.25%	2.25%	Non	PricewaterhouseCoopers SA	Prevanto SA
PVK	BE	Ville de Berne	Cotisations	capitalisation partielle	Oui	LPP 2025 (2025) / TP	1.75%	1.75%	Oui	BDO SA	Pittet Associés SA
FEOC	TI	Hôpitaux publ. tessinois	Cotisations	capitalisation complète	Non	LPP 2020 / TG	1.00%	1.00%	Non	Fideconsul Società di Revisione SA	AON Suisse SA
Previs	BE	Previs	Cotisations	capitalisation complète	Non	LPP 2025 (2025) / TP	1.75%	1.75%	Oui	T+R SA	Pittet Associés SA
BVK	ZH	Canton de Zurich	Cotisations	capitalisation complète	Non	VZ 2020 / TG	2.00%	2.00%	Non	KPMG AG	Libera AG
Moyenne							2.04%	1.94%			

* TP (Tables périodiques), TG (Tables générationnelles)

Détails des mesures structurelles et d'assainissement des caisses de pension publiques (état au 01.09.2026)

Echantillon de base			Système financier	Degré couverture au 31.12.2025		Explications des mesures prises en 2025 ou des projets à venir
				Minimum	%	
CACEB	BE	Enseignants bernois	capitalisation partielle	95.20%	99.70%	En 2025, réduction du taux technique de 1.50% à 1.25%. En complément des cotisations ordinaires, prélèvement de cotisations de financement auprès des assurés (1.70% du salaire assuré) et des employeurs (2.55% du salaire assuré).
CPI Ville GE et communes	GE	CPI Ville de Genève et communes	capitalisation partielle	80.00%	80.77%	Aucune mesure structurelle ou d'assainissement introduite en 2025.
CPI SIG	GE	CPI SIG	capitalisation complète	100.00%	111.82%	Aucune mesure structurelle ou d'assainissement introduite en 2025.
CIP	VD	Communes vaudoises	capitalisation partielle	70.40%	79.57%	Aucune mesure structurelle ou d'assainissement introduite en 2025.
CP	GE	Police et pénitenciers GE	capitalisation complète	100.00%	112.70%	Aucune mesure structurelle ou d'assainissement introduite en 2025.
CPB	BE	Canton de Berne	capitalisation partielle	91.00%	103.25%	En 2025, réduction du taux technique de 1.75% à 1.50% et passage aux nouvelles tables LPP 2025 (LPP 2020 précédemment). En complément des cotisations ordinaires, prélèvement de cotisations de financement auprès des assurés (0.95% du salaire assuré) et employeurs (1.35% du salaire assuré).
CPBienne	BE	Ville de Bienne	capitalisation complète	100.00%	117.42%	Aucune mesure structurelle ou d'assainissement introduite en 2025.
CPCL	VD	Ville de Lausanne	capitalisation partielle	70.90%	80.50%	La modernisation du plan de prévoyance a été mise en consultation auprès des personnes assurées et a été acceptée à une large majorité. Le Conseil communal se prononcera cet automne sur un changement de Statuts, et l'entrée en vigueur est prévue au 1er janvier 2027. Ce nouveau plan prévoit le passage à la primauté des cotisations afin d'implémenter notamment les mesures suivantes : suppression du montant de coordination, adaptation du seuil d'entrée en fonction du taux d'activité, adaptation du taux de cotisation global de 28% à 22.30% pour tenir compte de la suppression de la coordination, et amélioration des prestations risques (rente d'invalidité en % du salaire et introduction de prestation pour les concubin-es). Des mesures compensatoires d'environ CHF 100 millions sont prévues et prises en charge par la CPCL afin de maintenir les prestations de retraite à 65 ans de l'ensemble de l'effectif présent.
CPCN	NE	Fonction publique NE	capitalisation partielle	70.70%	84.80%	Aucune mesure structurelle ou d'assainissement introduite en 2025.
CPEF	FR	Etat de Fribourg	capitalisation partielle	80.60%	89.40%	Aucune mesure structurelle ou d'assainissement introduite en 2025.
CPEG	GE	Etat de Genève	capitalisation partielle	65.00%	78.60%	Aucune mesure structurelle ou d'assainissement introduite en 2025.
CPEV	VD	Etat de Vaud	capitalisation partielle	68.80%	75.85%	Le plan de financement déposé par la Caisse à l'Autorité de surveillance en 2024 prévoit une adaptation du plan de prévoyance à compter du 1er janvier 2027. Ce nouveau plan prévoit un relèvement de l'âge de la retraite de 2 ans dès son entrée en vigueur, tout en conservant la primauté des prestations et un taux de rente maximum de 60% pour les futurs retraités. Toutefois, le Conseil d'administration a décidé de ne pas mettre en œuvre ces mesures au 1er janvier 2027 et prévoit de déposer un nouveau plan de financement dans le courant de l'année 2026.
CPJU	JU	Canton du Jura	capitalisation partielle	68.70%	81.10%	Cotisation d'assainissement de 2.00% financée de manière paritaire par les assurés et employeurs.
CPM	VS	Ville de Monthey	capitalisation partielle	66.00%	87.47%	Aucune mesure structurelle ou d'assainissement introduite en 2025.
CPPVF	FR	Ville de Fribourg	capitalisation partielle	73.30%	83.30%	Aucune mesure structurelle ou d'assainissement introduite en 2025.
CPVAL CPO	VS	Etat du Valais	capitalisation complète	100.00%	117.67%	Baisse progressive des taux de conversion entre 2020 et 2026 de 6.64% à 5.41% pour un départ à la retraite à 65 ans, de 6.47% à 5.27% pour un départ à 64 ans, de 6.32% à 5.13% pour un départ à 63 ans et de 6.17% à 5.00% pour un départ à 62 ans.
CPVAL CPF	VS	Etat du Valais	capitalisation partielle	100.00%	106.46%	Baisse progressive des taux de conversion entre 2020 et 2026 de 6.17% à 5.00% pour un départ à la retraite à 62 ans et de 5.89% à 4.76% pour un départ à 60 ans.
ORAE	VS	Ville de Sion et autres employeurs	capitalisation partielle	71.60%	105.50%	Baisse progressive des taux de conversion entre 2020 et 2025 de 6.15% à 5.20% pour un départ à la retraite à 63 ans et de 5.95% à 5.10% pour un départ à 62 ans.
FPTPG	GE	Transports genevois	capitalisation partielle	77.00%	87.65%	Aucune mesure structurelle ou d'assainissement introduite en 2025.
FRED	JU	Ville de Delémont	capitalisation complète	100.00%	103.30%	En 2025, réduction du taux technique de 2.50% à 1.75%.
IPCT	TI	Canton du Tessin	capitalisation partielle	68.90%	72.90%	Depuis 2024, baisse progressive du taux de conversion de 6.17% (2023) à 5.25% (2031) pour un départ à la retraite à 65 ans. En 2025, le taux de cotisation destiné à l'épargne dans le plan standard a augmenté de 3 points de pourcentage. Cette hausse est répartie entre les assurés (1.8 point) et les employeurs (1.2 point). En plus des cotisations ordinaires, les employeurs s'acquittent d'une cotisation d'assainissement de 3.00% ainsi qu'une contribution extraordinaire de 4.00%. Par ailleurs, un apport exceptionnel de CHF 400 millions a été constitué sous forme de réserves de contributions de l'employeur par le canton du Tessin. Ce montant s'ajoute aux CHF 100 millions déjà constitués en 2024.
Publica	BE	Publica	capitalisation complète	100.00%	108.10%	Aucune mesure structurelle ou d'assainissement introduite en 2025.
PVK	BE	Ville de Berne	capitalisation partielle	83.75%	103.05%	En 2025, passage aux nouvelles tables LPP 2025 (LPP 2020 précédemment).
FEOC	TI	Hôpitaux publ. tessinois	capitalisation complète	100.00%	114.40%	Baisse progressive du taux de conversion à l'âge de 65 ans de 5.86% (2018) à 5.00% (à partir de 2028 pour les hommes et 2030 pour les femmes).
Previs	BE	Previs	capitalisation complète	100.00%	110.49%	En 2025, passage aux nouvelles tables LPP 2025 (LPP 2020 précédemment). Entre 2025 et 2029, baisse progressive du taux de conversion de 5.50% à 5.00% pour un départ à la retraite à 65 ans.
BVK	ZH	Canton de Zurich	capitalisation complète	100.00%	113.60%	Aucune mesure structurelle ou d'assainissement introduite en 2025.

Détails des mesures structurelles et d'assainissement des caisses de pension publiques (état au 01.09.2026)

En Suisse allemande			Système financier	Degré couverture au 31.12.2025		Explications des mesures prises en 2025 ou des projets à venir
				Minimum	%	
APK	AG	Canton d'Argovie	Capitalisation complète	100.00%	112.20%	Aucune mesure structurelle ou d'assainissement introduite en 2025.
BLPK	BL	Canton Bâle-Campagne	Capitalisation complète	100.00%	113.00%	Aucune mesure structurelle ou d'assainissement introduite en 2025. Le degré de couverture de 113.00% correspond au degré de couverture consolidé de la fondation.
KVKAI	AI	Canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures	Capitalisation complète	100.00%	114.31%	Aucune mesure structurelle ou d'assainissement introduite en 2025.
LUPK	LU	Canton de Lucerne	Capitalisation complète	100.00%	116.80%	En 2025, réduction du taux technique de 1.75% à 1.50%.
PKAR	AR	Canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures	Capitalisation complète	100.00%	115.40%	En 2025, réduction du taux technique de 1.50% à 1.25%. En 2026, baisse du taux de conversion à l'âge de 65 ans de 5.40% à 5.00%.
PKBS	BS	Canton Bâle-Ville	Capitalisation part. et comp.	100.00%	115.30%	Aucune mesure structurelle ou d'assainissement introduite en 2025. A noter que la PKBS regroupe des caisses de prévoyance en capitalisation partielle et complète. Le degré de couverture de 115.3% correspond au degré de couverture consolidé de la fondation.
GLPK	GL	Canton de Glaris	Capitalisation complète	100.00%	112.90%	En 2025, réduction du taux technique de 1.75% à 1.50%. Baisse progressive du taux de conversion à l'âge de 65 ans, qui atteint 5.20 % en 2025.
PKGR	GR	Canton des Grisons	Capitalisation complète	100.00%	120.90%	Aucune mesure structurelle ou d'assainissement introduite en 2025. Le degré de couverture de 120.90% correspond au degré de couverture consolidé de la fondation.
PKNW	NW	Canton de Nidwald	Capitalisation complète	100.00%	114.50%	Une révision partielle de la loi sur les caisses de pension est entrée en vigueur en 2025, avec notamment les mesures suivantes : nouvelle répartition des cotisations entre employés et employeurs à 43.6%/56.4% (49%/51% précédemment), hausse des cotisations d'épargne et baisse du taux de conversion à l'âge de 65 ans de 5.30% à 5.00%.
PKSZ	SZ	Canton de Schwyz	Capitalisation complète	100.00%	113.10%	En 2025, réduction du taux technique de 1.75% à 1.50%. De plus, baisse progressive entre 2023 et 2027 du taux de conversion à l'âge de 65 ans de 6.00% à 5.00%.
PKSH	SH	Canton de Schaffhouse	Capitalisation complète	100.00%	115.30%	Aucune mesure structurelle ou d'assainissement introduite en 2025.
PKSO	SO	Canton de Soleure	Capitalisation complète	100.00%	118.70%	Aucune mesure structurelle ou d'assainissement introduite en 2025.
PKTG	TG	Canton de Thurgovie	Capitalisation complète	100.00%	111.00%	Aucune mesure structurelle ou d'assainissement introduite en 2025.
PK Uri	UR	Canton d'Uri	Capitalisation complète	100.00%	112.10%	Une révision du règlement de prévoyance est entrée en vigueur en 2026, avec notamment les mesures suivantes : baisse du taux de conversion à l'âge de 65 ans de 5.50% à 5.20% ainsi qu'une hausse des cotisations d'épargne de l'âge de 42 à 65 ans pour les employés et les employeurs.
PK Zug	ZG	Canton de Zug	Capitalisation partielle	100.00%	115.90%	Aucune mesure structurelle ou d'assainissement introduite en 2025.
PVO	OW	Canton d'Obwald	Capitalisation complète	100.00%	114.16%	Baisse progressive du taux de conversion à l'âge de 65 ans de 5.60% à 5.00% entre 2023 et 2028.
SGPK	SG	Canton de St-Gall	Capitalisation complète	100.00%	115.40%	En 2025, réduction du taux technique de 2.50% à 2.25%.

**Vue synoptique des mesures d'assainissement des caisses de pension publiques romandes
analysées ainsi que des caisses de pension cantonales suisses alémaniques**

Situation jusqu'au 01.09.2026			Degré de couv. au 31.12.2025	Degré de couv. minimum au 31.12.2025	Recapitalisation	Cotisations d'assainissement	Passage en prim. des cotisations	Suppression de la garantie publique	Augm. de la durée de cotisation	Augmentation du taux de cotisation	Limitation du renchérissement	Diminution de prestations	Baisse du taux de conversion	Adaptation du taux technique	Adaptation des bases techniques	Autres mesures
APK	AG	Canton d'Argovie	112.20%	100.00%												
BLPK	BL	Canton Bâle-Campagne	113.00%	100.00%												
BVK	ZH	Canton de Zurich	113.60%	100.00%												
CACEB	BE	Enseignants bernois	99.70%	95.20%										X		
CPI Ville GE et communes	GE	CPI Ville de Genève et communes	80.77%	80.00%												
CPI SIG	GE	CPI SIG	111.82%	100.00%												
CIP	VD	Communes vaudoises	79.57%	70.40%												
CP	GE	Police et pénitenciers GE	112.70%	100.00%												
CPB	BE	Canton de Berne	103.25%	91.00%										X	X	
CPBienne	BE	Ville de Bienne	117.42%	100.00%												
CPCL	VD	Ville de Lausanne	80.50%	70.90%			X								X	X
CPCN	NE	Fonction publique NE	84.80%	70.70%												
CPEF	FR	Etat de Fribourg	89.40%	80.60%												
CPEG	GE	Etat de Genève	78.60%	65.00%												
CPEV	VD	Etat de Vaud	75.85%	68.80%					R							
CPJU	JU	Canton du Jura	81.10%	68.70%		X										
CPM	VS	Ville de Monthey	87.47%	66.00%												
CPPVF	FR	Ville de Fribourg	83.30%	73.30%												
CPVAL CPO	VS	Etat du Valais	117.67%	100.00%									X			
CPVAL CPF	VS	Etat du Valais	106.46%	100.00%									X			
ORAE	VS	Ville de Sion et autres employeurs	105.50%	71.60%									X			
FEOC	TI	Hôpitaux publ. tessinois	114.40%	100.00%									X			
FPTPG	GE	Transports genevois	87.65%	77.00%												
FRED	JU	Ville de Delémont	103.30%	100.00%										X		
IPCT	TI	Canton du Tessin	72.90%	68.90%		X				X			X			X
KVKAI	AI	Canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures	114.31%	100.00%												
LUPK	LU	Canton de Lucerne	116.80%	100.00%										X		
PKAR	AR	Canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures	115.40%	100.00%									X	X		
PKBS	BS	Canton de Bâle-Ville	115.30%	100.00%												
GLPK	GL	Canton de Glaris	112.90%	100.00%									X	X		
PKGR	GR	Canton des Grisons	120.90%	100.00%												
PKNW	NW	Canton de Nidwald	114.50%	100.00%						X			X			
PKSZ	SZ	Canton de Schwyz	113.10%	100.00%									X	X		
PKSH	SH	Canton de Schaffhouse	115.30%	100.00%												
PKSO	SO	Canton de Soleure	118.70%	100.00%												
PKTG	TG	Canton de Thurgovie	111.00%	100.00%												
PK Uri	UR	Canton d'Uri	112.10%	100.00%						X			X			
PK Zug	ZG	Canton de Zug	115.90%	100.00%												
Previs	BE	Previs	110.49%	100.00%									X		X	
Publica	BE	Publica	108.10%	100.00%												
PVK	BE	Ville de Berne	103.05%	83.75%											X	
PVO	OW	Canton d'Obwald	114.16%	100.00%									X			
SGPK	SG	Canton de St-Gall	115.40%	100.00%										X		

X = mesure adoptée

R = mesure en projet

Effectifs des caisses

			Effectif total			Actifs			Pensionnés (rentiers)			Rapport actifs/rentiers		Notes
			2025	2024	Evol. en %	2025	2024	Evol. en %	2025	2024	Evol. en %	2025	2024	
CACEB	BE	Enseignants bernois	31 676	31 003	2.2%	21 417	20 878	2.6%	10 259	10 125	1.3%	2.09	2.06	
CPI Ville GE et communes	GE	CPI Ville de Genève et communes	12 412	11 920	4.1%	8 123	7 823	3.8%	4 289	4 097	4.7%	1.89	1.91	
CPI SIG	GE	CPI SIG	3 276	3 157	3.8%	1 765	1 688	4.6%	1 511	1 469	2.9%	1.17	1.15	
CIP	VD	Communes vaudoises	25 889	24 837	4.2%	17 241	16 390	5.2%	8 648	8 447	2.4%	1.99	1.94	
CP	GE	Police et pénitenciers GE	3 271	3 225	1.4%	2 097	2 068	1.4%	1 174	1 157	1.5%	1.79	1.79	
CPB	BE	Canton de Berne	60 466	59 440	1.7%	42 145	41 414	1.8%	18 321	18 026	1.6%	2.30	2.30	
CPBienne	BE	Ville de Bienne	6 536	6 418	1.8%	4 182	4 117	1.6%	2 354	2 301	2.3%	1.78	1.79	
CPCL	VD	Ville de Lausanne	13 660	13 352	2.3%	8 761	8 514	2.9%	4 899	4 838	1.3%	1.79	1.76	
CPCN	NE	Fonction publique NE	31 099	30 511	1.9%	19 988	19 610	1.9%	11 111	10 901	1.9%	1.80	1.80	
CPEF	FR	Etat de Fribourg	32 419	31 842	1.8%	22 843	22 681	0.7%	9 576	9 161	4.5%	2.39	2.48	
CPEG	GE	Etat de Genève	86 672	84 731	2.3%	57 338	56 141	2.1%	29 334	28 590	2.6%	1.95	1.96	
CPEV	VD	Etat de Vaud	66 456	65 410	1.6%	43 277	42 808	1.1%	23 179	22 602	2.6%	1.87	1.89	
CPJU	JU	Canton du Jura	11 241	11 077	1.5%	7 625	7 542	1.1%	3 616	3 535	2.3%	2.11	2.13	
CPM	VS	Ville de Monthey	718	679	5.7%	485	453	7.1%	233	226	3.1%	2.08	2.00	
CPPVF	FR	Ville de Fribourg	1 358	1 279	6.2%	911	843	8.1%	447	436	2.5%	2.04	1.93	
CPVAL CPO	VS	Etat du Valais	10 250	9 562	7.2%	9 869	9 233	6.9%	381	329	15.8%	1.88	1.86	1
CPVAL CPF	VS	Etat du Valais	11 805	12 040	-2.0%	4 524	4 825	-6.2%	7 281	7 215	0.9%			1
ORAE	VS	Ville de Sion et autres employeurs	3 056	2 935	4.1%	2 292	2 193	4.5%	764	742	3.0%	3.00	2.96	
FPTPG	GE	Transports genevois	3 793	3 605	5.2%	2 599	2 439	6.6%	1 194	1 166	2.4%	2.18	2.09	
FRED	JU	Ville de Delémont	510	581	-12.2%	344	406	-15.3%	166	175	-5.1%	2.07	2.32	
IPCT	TI	Canton du Tessin	27 808	27 632	0.6%	17 321	17 191	0.8%	10 487	10 441	0.4%	1.65	1.65	
Publica	BE	Publica	111 526	111 391	0.1%	69 931	69 629	0.4%	41 595	41 762	-0.4%	1.68	1.67	
PVK	BE	Ville de Berne	10 880	10 779	0.9%	6 523	6 496	0.4%	4 357	4 283	1.7%	1.50	1.52	
FEOC	TI	Hôpitaux publ. tessinois	8 325	8 153	2.1%	6 904	6 787	1.7%	1 421	1 366	4.0%	4.86	4.97	
Previs	BE	Previs	48 151	46 733	3.0%	37 307	36 047	3.5%	10 844	10 686	1.5%	3.44	3.37	
BVK	ZH	Canton de Zurich	146 436	142 771	2.6%	103 371	100 580	2.8%	43 065	42 191	2.1%	2.40	2.38	
TOTAL / MOYENNE			769 689	755 063	1.9%	519 183	508 796	2.0%	250 506	246 267	1.7%	2.15	2.15	

Notes

1 : En 2020, la Caisse de prévoyance de l'Etat du Valais (CPVAL) a été scindée en deux sous-Caisses CPO et CPF. Pour comparer l'évolution du rapport actifs/rentiers, celui-ci est calculé sur les effectifs additionnés de CPVAL CPO et CPVAL CPF.

Prestations au 31.12.2025

Primauté des prestations

			Rente maximale		Calcul des prestations assurées			Notes
			Age de retraite	Années cotisation	Taux de rente (par année d'ass.)	Taux de rente maximal	Retraite anticipée (réduction par année d'assurance)	
CPI Ville GE et communes	GE	CPI Ville de Genève et communes	64	40	1.750%	70%	Déduction de 5.0% de la pension par année d'anticipation	
CPI SIG	GE	CPI SIG	64	40	1.750%	70%	Déduction de 5.0% de la pension par année d'anticipation	
CIP	VD	Communes vaudoises	64	42	1.429%	60%	6.0%	
CP	GE	Police et pénitenciers GE	60	37	1.838%	68%	Réduction de 5.0% pour chaque année complète d'anticipation	
CPCL	VD	Ville de Lausanne	A : 65 B : 62	A : 48 B : 45	A et B : 1.500%	A et B : 72%	Possible dès l'âge de 60 ans révolus. Réduction de 0.4% pour chaque mois d'anticipation	1, 2, 3
CPEG	GE	Etat de Genève	65	40	1.500%	68%	Retraite anticipée possible dès l'âge de 58 ans révolus. Le taux de pension est alors réduit de 5% pour chaque année d'anticipation avant l'âge pivot.	4
CPEV	VD	Etat de Vaud	62	38	1.579%	60%	6.0%	
FPTPG	GE	Transports genevois	64	41	1.683%	69%	Retraite anticipée possible dès l'âge de 58 ans révolus. Réduction du taux de rente de 5.0% en moyenne par année d'anticipation.	
Moyenne			63.5	40.8	1.63%			

Notes

1 : Catégorie B : policiers, pompiers et ambulanciers. Pour les assurés de cette catégorie, la pension de retraite n'est pas réduite pour anticipation entre 60 et 62 ans.

2 : Le taux de rente maximal est de 72% pour les 2 catégories (pour la catégorie B, un taux de rente de 72% implique un rachat volontaire).

3 : Des dispositions transitoires liées à la suppression des taux de retraite anticipée favorables, appliquent dès le 1er janvier 2023 des taux dégressifs pour s'établir à -4.8% par an dès le 1er janvier 2026.

4 : L'âge pivot de la retraite est de 65 ans pour le plan principal et 62 ans pour les personnes ayant une activité à pénibilité physique.

Prestations au 31.12.2025

Primauté des cotisations

			Calcul des prestations assurées				Notes
			Age de retraite*	Taux de conversion à l'âge de retraite	Taux de rémunération de l'avoir	Retraite anticipée	
CACEB	BE	Enseignants bernois	65	4.90%	3.75%	Possible dès l'âge de 58 ans révolus.	
CPB	BE	Canton de Berne	65	4.80%	4.00%	Possible dès l'âge de 58 ans révolus.	1
CPBienne	BE	Ville de Bienne	65	5.65%	8.50%	Possible dès l'âge de 60 ans révolus.	
CPCN	NE	Fonction publique NE	64	5.41%	3.00%	Possible dès l'âge de 58 ans révolus.	2
CPEF	FR	Etat de Fribourg	65 (H) / 64.3 (F)	5.40% / 5.29%	2.75%	Possible dès l'âge de 58 ans révolus.	3
CPJU	JU	Canton du Jura	65 (H) / 64.3 (F)	5.345% / 5.380%	2.00%	Possible dès l'âge de 58 ans révolus.	4
CPM	VS	Ville de Monthey	65	5.22% (H) / 5.32% (F)	2.25%	Possible dès l'âge de 60 ans révolus.	
CPPVF	FR	Ville de Fribourg	65 (H) / 64.3 (F)	5.80% / 5.69%	2.00%	Possible dès l'âge de 60 ans révolus.	
CPVAL CPO	VS	Etat du Valais	Cat. 1,3 : 65/64.3 Cat. 2 : 63/62.3	Cat. 1 et 3 : 5.55% / 5.44% Cat. 2 : 5.26% / 5.16%	6.00%	Possible dès l'âge de 58 ans révolus.	5
CPVAL CPF	VS	Etat du Valais	Cat. 1 et 3 : 62 Cat. 2 : 60	Cat. 1 et 3 : 5.13% Cat. 2 : 4.88%	6.00%	Possible dès l'âge de 58 ans révolus.	5
ORAE	VS	Ville de Sion et autres employeurs	Cat. A : 63 Cat. B : 62	Cat. A : 5.20% Cat. B : 5.10%	2.00%	Possible dès l'âge de 58 ans révolus.	6
FRED	JU	Ville de Delémont	65	5.78%	1.25%	Possible dès l'âge de 58 ans révolus.	
IPCT	TI	Canton du Tessin	65	5.93%	1.75%	Possible dès l'âge de 58 ans révolus.	
Publica	BE	Publica	65 (H) / 64.3 (F)	5.09% / 5.09%	4.00%	Possible dès l'âge de 60 ans révolus.	7
PVK	BE	Ville de Berne	63	5.232%	2.75%	Possible dès l'âge de 58 ans révolus.	8
FEOC	TI	Hôpitaux publ. tessinois	65 (H) / 64.3 (F)	5.27% / 5.25%	2.50%	Possible dès l'âge de 60 ans révolus. A la demande de l'employeur uniquement, la retraite anticipée peut être accordée dès 58 ans.	
Previs	BE	Previs	65	5.40%	1.75%	Possible dès l'âge de 58 ans révolus.	9
BVK	ZH	Canton de Zurich	65	4.80%	2.25%	Possible dès l'âge de 60 ans révolus.	10

* En 2025, l'âge de référence AVS est fixé à 64 ans et 3 mois pour les femmes nées en 1961.

Notes

- 1 : Age ordinaire de la retraite est de 62 ans dans le plan de prévoyance pour la police.
- 2 : L'âge de retraite indiqué concerne le plan ordinaire. Le taux de conversion à l'âge de 65 ans est de 5.55%.
- 3 : Ces informations correspondent aux prestations du régime de pension.
- 4 : En complément à la rémunération de 2.00%, la provision pour rémunération future a été alimentée à hauteur de 0.25%.
- 5 : Catégorie 2 : le personnel des établissements pénitentiaires et de la police cantonale.
- 6 : Catégorie B : les agents de police.
- 7 : Ces informations correspondent aux prestations de la Caisse de prévoyance de la Confédération.
- 8 : Ces informations correspondent au régime de retraite standard. Le taux de conversion à l'âge de 65 ans est de 5.513%.
- 9 : Ces informations correspondent aux prestations de la caisse de prévoyance "Service Public".
- 10 : Le taux de conversion correspond au modèle de rente "Norm".

Financement au 31.12.2025

			Cotisations en % ^{a)}			Salaire assuré	Déduction de coordination 2025		
			Employé*	Employeur*	Total*		Méthode de calcul	Montant	Notes
CACEB	BE	Enseignants bernois	Les taux de cotisations diffèrent en fonction de l'âge			Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	Le montant le plus faible entre 30% du salaire annuel ou 87.5% de la rente AVS maximale, multiplié par le taux d'occupation, avec un maximum de CHF 26'460.	-	
CPI Ville GE et communes	GE	CPI Ville de Genève et communes	8.00	16.00	24.00	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	25% du salaire de base, mais plafonné à la rente de vieillesse maximum complète AVS pondérée au taux d'activité.	-	
CPI SIG	GE	CPI SIG	8.00	16.00	24.00	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	25% du salaire de base, mais plafonné à la rente de vieillesse maximum complète AVS pondérée au taux d'activité.	-	
CIP	VD	Communes vaudoises	Modèle 1 : 10.00% Modèle 2 : 11.00% Modèle 3 : 9.00%	Modèle 1 : 18.50% Modèle 2 : 17.50% Modèle 3 : 19.50%	Modèle 1 : 28.50% Modèle 2 : 28.50% Modèle 3 : 28.50%	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	100% de la rente AVS minimum complète. En cas d'activité à temps partiel, la déduction de coordination est réduite en proportion du degré d'activité.	15 120	
CP	GE	Police et pénitenciers GE	10.30	20.60	30.90	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	Correspond à CHF 11'283, ajustée en tenant compte du taux d'activité moyen.	11 283	
CPB	BE	Canton de Berne	Les taux de cotisations diffèrent en fonction de l'âge			Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	Le montant le plus faible entre 30% du salaire annuel déterminant ou 87.5% de la rente AVS maximale, multiplié par le taux d'occupation, avec un maximum CHF 26'460.	-	
CPBienne	BE	Ville de Bienne	Les taux de cotisations diffèrent en fonction de l'âge			Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	Montant de coordination selon la LPP, adapté au taux d'activité.	26 460	1
CPCL	VD	Ville de Lausanne	A: 10.50 B: 11.30	A: 17.50 B: 18.80	A: 28.00 B: 30.10	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	2/3 de la rente AVS maximale, mais ne peut pas dépasser le montant maximum prévu par la LPP. Le montant de coordination est adapté au taux d'activité.	20 160	2
CPCN	NE	Fonction publique NE	20-29 ans : 8.70 30-39 ans : 9.20 40-49 ans : 9.80 50-59 ans : 10.60 60-70 ans : 10.80	14.70	20-29 ans : 23.40 30-39 ans : 23.90 40-49 ans : 24.50 50-59 ans : 25.30 60-70 ans : 25.50	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	7/12 du montant de la rente annuelle AVS maximale. La déduction de coordination est adaptée au degré d'occupation.	17 640	3
CPEF	FR	Etat de Fribourg	22-34 ans : 10.02 35-44 ans : 10.02 45-54 ans : 12.92 55-70 ans : 13.02	22-34 ans : 12.38 35-44 ans : 13.38 45-54 ans : 16.88 55-70 ans : 21.38	22-34 ans : 22.40 35-44 ans : 23.40 45-54 ans : 29.80 55-70 ans : 34.40	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	87.5% de la rente maximale de vieillesse de l'AVS. Le montant de coordination est adapté au taux d'activité.	26 460	4
CPEG	GE	Etat de Genève	9.00	18.00	27.00	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	Moitié de la rente AVS complète maximale (+) 8.5% du traitement déterminant ramené au taux d'activité de 100%, mais au maximum CHF 26'460.	-	
CPEV	VD	Etat de Vaud	10.00	15.50	25.50	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	Moitié de la rente AVS maximale complète (+) 8.5% du salaire annuel brut, mais au maximum CHF 26'460. Adaptée au degré d'activité.	-	
CPJU	JU	Canton du Jura	Cat. A: 8.80-10.40 Cat. B: 11.15-12.75	Cat. A: 7.30-17.60 Cat. B: 9.65-19.95	Cat. A: 16.10-28.00 Cat. B: 20.80-32.70	Il est égal aux 90% du traitement annuel réduits d'un montant de coordination.	2/3 de la rente simple maximale AVS. Adaptée au taux d'occupation.	20 160	5
CPM	VS	Ville de Monthey	18-19 ans : 1.50 20-34 ans : 9.50 35-44 ans : 11.00 45-54 ans : 12.00 55-64 ans : 12.00 65-70 ans : 11.00	18-19 ans : 3.00 20-34 ans : 11.00 35-44 ans : 12.50 45-54 ans : 14.50 55-64 ans : 17.50 65-70 ans : 11.00	18-19 ans : 4.50 20-34 ans : 20.50 35-44 ans : 23.50 45-54 ans : 26.50 55-64 ans : 29.50 65-70 ans : 22.00	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	Montant annuel de la rente de vieillesse simple complète minimale de l'AVS.	15 120	6
CPPVF	FR	Ville de Fribourg	10.00	16.00	26.00	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	40% du salaire déterminant servant au calcul du traitement assuré. Le montant ne peut toutefois pas dépasser la rente simple maximale AVS. Adaptée au taux d'activité.	-	7
CPVAL CPO	VS	Etat du Valais	Cat. 1 : 10.85 Cat. 2 : 11.60 Cat. 3 : 10.10	Cat. 1 : 14.40 Cat. 2 : 15.40 Cat. 3 : 13.40	Cat. 1 : 25.25 Cat. 2 : 27.00 Cat. 3 : 23.50	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	15% du traitement déterminant	-	
CPVAL CPF	VS	Etat du Valais	Cat. 1 : 9.80 Cat. 2 : 10.80 Cat. 3 : 8.80	Cat. 1 : 5.20 - 27.20 Cat. 2 : 7.30 - 27.30 Cat. 3 : 4.20 - 24.20	Cat. 1 : 15.00 - 37.00 Cat. 2 : 18.10 - 38.10 Cat. 3 : 13.00 - 33.00	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	15% du traitement déterminant	-	

Financement au 31.12.2025

			Cotisations en % ^{a)}			Salaire assuré	Déduction de coordination 2025		Notes
			Employé*	Employeur*	Total*		Méthode de calcul	Montant	
ORAE	VS	Ville de Sion et autres employeurs	Cat. A: 11.50 Cat. B: 8.50-11.50	Cat. A: 6.00-31.00 Cat. B: 9.50-25.00	Cat. A: 17.50-42.50 Cat. B: 18.00-36.50	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	2/3 de la rente simple complète maximale de l'AVS, adaptée proportionnellement au taux d'occupation.	20 160	8, 9
FPTPG	GE	Transports genevois	9.50	21.50	31.00	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	Montant annuel maximum de la rente AVS, augmenté de 16 2/3%. Adaptée au taux d'activité effectif.	-	
FRED	JU	Ville de Delémont	Les cotisations sont déterminées en fonction de l'âge de l'assuré			12 fois le salaire mensuel de base	Aucune déduction de coordination	-	
IPCT	TI	Canton du Tessin	12.30	12.80	25.10	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	7/8 de la rente AVS maximale. Adaptée au taux d'activité.	26 460	
Publica	BE	Publica	Plan standard 22-34 ans : 5.85 35-44 ans : 7.25 45-54 ans : 9.40 55-65 ans : 12.50 66-70 ans : 5.85	Plan standard 22-34 ans : 6.90 35-44 ans : 9.00 45-54 ans : 16.60 55-65 ans : 21.75 66-70 ans : 5.85	Plan standard 22-34 ans : 12.75 35-44 ans : 16.25 45-54 ans : 26.00 55-65 ans : 34.25 66-70 ans : 11.70	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	Correspond à 30% du salaire annuel déterminant, mais est égale au plus à la déduction de coordination selon la LPP.		10
PVK	BE	Ville de Berne	Les taux de cotisations diffèrent en fonction de l'âge : Employés : entre 5.67 et 12.67. Employeurs : entre 11.33 et 25.33			Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	30% du salaire annuel AVS, mais au maximum la déduction de coordination selon la LPP (26'460 en 2025). Adaptée au taux d'activité.	-	11
FEOC	TI	Hôpitaux publ. tessinois	9.25	9.25	18.50	Salaire annuel AVS (min. 12'000.-, max. 248'200.-)	Aucune déduction de coordination	-	
Previs	BE	Previs	Les taux de cotisations dépendent du plan de prévoyance sélectionné			Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	Le montant de la déduction de coordination dépend du plan de prévoyance sélectionné.	-	
BVK	ZH	Canton de Zurich	Les taux de cotisations diffèrent en fonction de l'âge			Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	Correspond à la déduction de coordination AVS pour une activité à 100%. La déduction est adaptée au taux d'activité.	26 460	

* % du traitement assuré

Notes

a) Les taux indiqués ne comprennent pas des éventuelles cotisations d'assainissement.

1 : Pour les personnes assurées de la Ville, le montant de coordination correspond à celui prévu par la LPP, adapté au taux d'activité.

2 : Catégorie B : policiers, pompiers et ambulanciers.

3 : Taux de cotisations du plan de base.

4 : Taux de cotisations du plan standard.

5 : Catégorie B : les membres de la Police cantonale.

6 : Taux de cotisations du plan de base.

7 : Taux de cotisations du plan de base.

8 : Catégorie B : les agents de police.

9 : Taux de cotisations du plan standard.

10 : Ces informations concernent la Caisse de prévoyance de la Confédération. Les taux de cotisations correspondent au total des bonifications de vieillesse. La prime de risque est payée par l'employeur.

11 : Le financement de la rente-pont AVS (0.25% employés et 0.25% employeurs) est compris dans les taux de cotisations totales. Les cotisations risques sont aussi comprises dans les taux de cotisations totales (2.50% financé par les employeurs uniquement).

Eléments financiers

			Total du bilan (en 1'000 CHF)		Placements (en 1'000 CHF)		Performance nette		RFV (en 1'000 CHF)		RFV réel / objectif	Degré de couverture minimum	Degré de couverture		Taux technique (yc provisions)	Frais d'administration (en 1'000 CHF)		Frais d'admin. par assuré (actifs & pensionnés)		Frais de gestion de la fortune 2025				Notes
			2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2025	2025	2024	2025	2025	2024	2025	2024	Total (en 1'000 CHF)	Total en % ^a	dont frais indirects TER (en 1'000 CHF)	Taux de transparence	
CACEB	BE	Enseignants bernois	9 794 120	9 267 827	9 794 109	9 267 827	5.82%	8.26%	-	-	0.00%	95.20%	99.70%	97.90%	1.25%	5 188	4 900	164	158	22 646	0.23%	17 411	100.00%	
CPI Ville GE et communes	GE	CPI Ville de Genève et communes	3 689 819	3 493 802	3 682 415	3 485 729	5.20%	6.90%	34 685	-	3.99%	80.00%	80.77%	79.21%	2.00%	2 415	2 287	195	192	18 921	0.53%	12 056	100.00%	
CPI SIG	GE	CPI SIG	2 108 394	2 032 617	2 102 926	2 026 744	5.50%	7.36%	221 780	169 521	50.30%	100.00%	111.82%	109.14%	2.00%	725	602	221	191	11 052	0.54%	7 650	100.00%	
CIP	VD	Communes vaudoises	4 811 362	4 467 027	4 811 146	4 466 927	6.60%	5.80%	548 516	364 901	68.97%	70.40%	79.57%	76.10%	2.00%	4 416	4 238	171	171	19 689	0.41%	14 074	100.00%	
CP	GE	Police et pénitenciers G	2 263 981	2 159 686	2 260 684	2 157 028	6.30%	7.70%	253 129	184 160	70.28%	100.00%	112.70%	109.40%	2.25%	936	965	286	299	13 707	0.62%	9 171	99.99%	
CPB	BE	Canton de Berne	17 838 783	16 885 806	17 838 783	16 885 806	6.74%	8.52%	557 865	-	19.09%	91.00%	103.25%	99.36%	1.50%	6 036	6 376	100	107	9 672	0.05%	120	100.00%	
CPBienne	BE	Ville de Bienne	1 231 002	1 148 954	1 230 921	1 148 507	8.21%	7.37%	181 163	167 941	87.12%	100.00%	117.42%	117.34%	1.75%	960	939	147	145	8 723	0.71%	8 041	100.00%	
CPCL	VD	Ville de Lausanne	3 037 519	2 857 019	3 036 087	2 855 201	7.30%	7.30%	349 894	255 899	69.56%	70.90%	80.50%	78.00%	2.50%	2 412	2 189	177	164	6 552	0.22%	610	100.00%	
CPCN	NE	Fonction publique NE	5 970 058	5 669 473	5 969 458	5 668 184	5.38%	8.02%	979 119	817 970	92.12%	70.70%	84.80%	81.80%	1.75%	2 525	2 460	81	81	21 937	0.37%	11 825	100.00%	
CPEF	FR	Etat de Fribourg	7 090 725	6 701 163	7 088 527	6 699 607	4.70%	6.40%	689 740	468 930	52.14%	80.60%	89.40%	86.40%	2.00%	4 000	3 769	123	118	35 436	0.50%	29 578	100.00%	
CPEG	GE	Etat de Genève	23 925 466	22 829 820	23 813 257	22 687 971	4.70%	6.30%	4 118 206	3 443 969	82.30%	65.00%	78.60%	76.60%	1.75%	17 701	17 312	204	204	82 172	0.35%	54 820	100.00%	
CPEV	VD	Etat de Vaud	17 027 769	15 860 962	17 027 118	15 860 387	7.90%	6.70%	1 573 294	796 480	55.52%	68.80%	75.85%	72.25%	2.00%	10 928	10 702	164	164	73 039	0.43%	53 106	100.00%	
CPJU	JU	Canton du Jura	1 669 026	1 579 839	1 659 456	1 570 943	5.94%	7.94%	253 051	197 140	75.88%	68.70%	81.10%	77.90%	2.00%	1 420	1 350	126	122	8 700	0.52%	6 426	99.96%	
CPM	VS	Ville de Monthey	116 018	110 361	115 963	110 307	4.38%	4.94%	18 461	17 693	100.00%	66.00%	87.47%	84.92%	2.00%	213	235	296	346	1 037	0.89%	700	100.00%	
CPPVF	FR	Ville de Fribourg	252 979	240 177	252 540	239 755	5.92%	7.44%	30 210	22 605	84.15%	73.30%	83.30%	80.50%	2.25%	387	505	285	395	1 230	0.76%	779	96.94%	
CPVAL CPO	VS	Etat du Valais	1 879 913	1 606 457	1 879 159	1 606 066	7.06%	6.58%	237 430	207 387	100.00%	100.00%	117.67%	115.00%	2.50%	1 495	1 214	146	127	4 889	0.26%	3 637	100.00%	
CPVAL CPF	VS	Etat du Valais	5 895 356	5 637 552	5 892 655	5 636 064	7.33%	6.67%	674 880	417 610	100.00%	100.00%	106.46%	102.01%	2.50%	1 904	1 747	161	145	16 435	0.28%	11 523	100.00%	
ORAE	VS	Ville de Sion et autres employeurs	644 190	589 584	643 265	588 990	8.20%	11.07%	33 246	6 565	32.20%	71.60%	105.50%	101.14%	2.00%	494	458	162	156	2 872	0.45%	1 441	100.00%	
FPTPG	GE	Transports genevois	767 238	722 270	767 090	722 099	5.89%	6.47%	91 815	67 732	81.41%	77.00%	87.65%	84.68%	2.00%	521	594	137	165	2 845	0.37%	2 018	100.00%	
FRED	JU	Ville de Delémont	115 767	111 960	115 750	111 933	3.57%	4.87%	3 414	8 060	23.13%	100.00%	103.30%	107.90%	1.75%	336	147	660	253	567	0.49%	180	100.00%	1
IPCT	TI	Canton du Tessin	6 271 589	5 586 978	6 267 572	5 583 293	5.14%	6.10%	-	-	0.00%	68.90%	72.90%	68.20%	2.00%	3 334	3 177	120	115	15 889	0.27%	7 062	100.00%	
Publica	BE	Publica	44 928 525	42 525 006	44 911 950	42 507 886	6.55%	5.88%	3 298 054	1 831 744	47.23%	100.00%	108.10%	104.60%	2.25%	14 604	15 563	131	140	127 342	0.24%	90 809	100.00%	

Eléments financiers

			Total du bilan (en 1'000 CHF)		Placements (en 1'000 CHF)		Performance nette		RFV (en 1'000 CHF)		RFV réel / objectif	Degré de couverture minimum	Degré de couverture		Taux technique (yc provisions)	Frais d'administration (en 1'000 CHF)		Frais d'admin. par assuré (actifs & pensionnés)		Frais de gestion de la fortune 2025				Notes
			2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2025	2025	2024	2025	2025	2024	2025	2024	Total (en 1'000 CHF)	Total en % ^a	dont frais indirects TER (en 1'000 CHF)	Taux de transparence	
PVK	BE	Ville de Berne	3 025 596	2 888 188	3 025 596	2 888 188	6.04%	7.62%	89 362	-	17.16%	83.75%	103.05%	99.56%	1.75%	2 197	2 500	202	232	12 847	0.43%	9 596	100.00%	
FEOC	TI	Hôpitaux publ. tessinois	1 656 531	1 560 069	1 654 992	1 558 888	4.48%	8.13%	206 836	165 706	97.59%	100.00%	114.40%	112.10%	1.00%	994	1 098	119	135	3 868	0.23%	1 464	100.00%	
Previs	BE	Previs	7 574 141	7 115 112	7 488 919	7 026 105	5.76%	7.45%	710 259	473 275	-	100.00%	110.49%	107.37%	1.75%	10 588	10 193	220	218	28 251	0.38%	21 609	100.00%	2, 3
BVK	ZH	Canton de Zurich	46 000 557	43 063 432	45 828 631	42 886 600	6.20%	8.10%	5 430 578	3 612 807	91.39%	100.00%	113.60%	109.30%	2.00%	12 237	11 497	84	81	52 546	0.11%	27 600	100.00%	
TOTAL / MOYENNE			219 586 425	206 711 141	219 158 969	206 247 036			20 584 987	13 698 096						108 965	107 019	188	178	602 863	0.41%	403 306	99.88%	

Notes

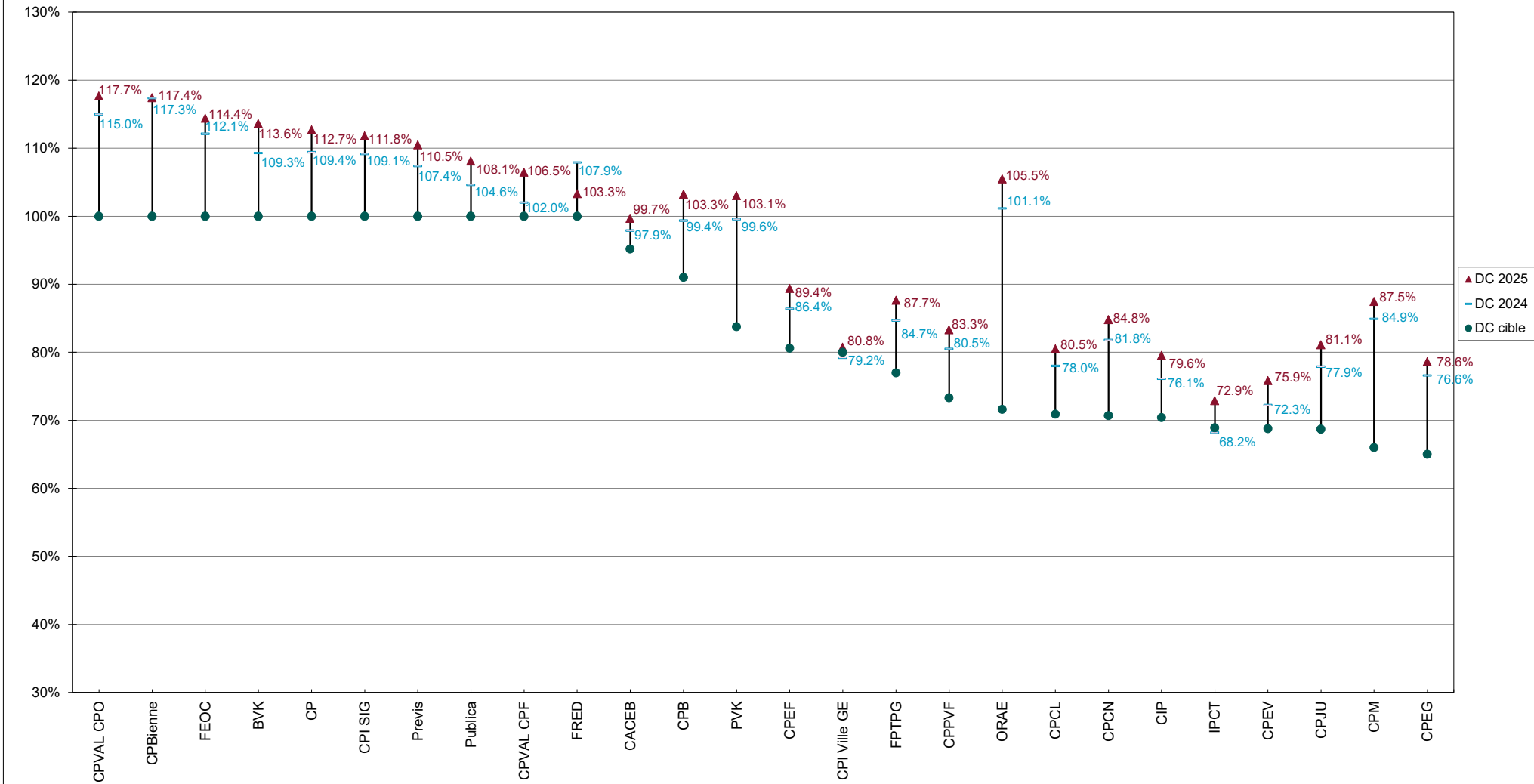
a) % des frais de gestion de la fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation par rapport à la totalité des placements transparents en matière de frais.

1 : En 2025, l'augmentation des frais d'administration est principalement liée aux importants travaux de mise à jour entrepris à la suite de l'analyse effectuée par le nouveau gérant.

2 : Le degré de couverture correspond au degré de couverture consolidé à l'échelle de la fondation.

3 : Les réserves de fluctuation de valeurs sont constituées séparément pour chaque caisse de prévoyance. L'objectif des réserves de fluctuation de valeurs est différent selon la stratégie de placement choisie.

Vue synoptique des degrés de couverture (DC) des caisses de pension analysées



Remarques

L'amplitude des variations est représentée par le trait vertical, l'écart peut être positif ou négatif par rapport aux deux valeurs comparées.
 Au 31.12.2025, toutes les caisses ont atteint leur degré de couverture cible.

Méthodes de valorisation de l'immobilier à fin 2025

			Nombre d'immeubles (au 31.12.2025)	Immobilier direct 2025 (en k CHF)	Notes	Méthode	Détails selon rapport de gestion 2025
CACEB	BE	Enseignants bernois	1	n.c.		Discounted Cash-flow	La valeur vénale de l'immeuble détenu directement est basée sur l'évaluation complète effectuée par la société Wüest Partner AG (méthode DCF) au 31.12.2025. L'évaluation a lieu à intervalles périodiques, tous les trois ans.
CAP Prévoyance	GE	CPI Ville de Genève et communes et CPI SIG	104	1 522 172	1	Discounted Cash-flow	Les immeubles sont portés au bilan de CAP Prévoyance à la valeur économique. La valeur économique du parc immobilier fait chaque année l'objet d'une estimation réalisée en interne. La méthode utilisée est celle des flux de trésorerie actualisés (méthode DCF). Cette évaluation interne fait l'objet d'une contre-expertise externe en principe tous les trois ans, sur la base d'un échantillon du parc immobilier.
CIP	VD	Communes vaudoises	121	1 175 431		Valeur de rendement	Les immeubles sont évalués à la valeur actuelle obtenue par la capitalisation des états locatifs au taux de 4.20% au 31.12.2025 (4.50% au 31.12.2024), applicable à l'ensemble du parc immobilier. Ce taux est adapté chaque année sur la base des données financières et économiques disponibles, ainsi que des données issues du portefeuille immobilier.
CP	GE	Police et pénitenciers GE	52	668 340	2	Valeur de rendement & intrinsèque	Les immeubles figurent au bilan à leurs valeurs actuelles déterminées par combinaison entre la valeur de rendement et la valeur intrinsèque. Le taux de capitalisation et la vétusté pris en considération dans l'évaluation dépendent de l'âge et de l'état de l'immeuble.
CPB	BE	Canton de Berne	n.c.	2 037 868		Valeur de rendement	La valeur marchande est déterminée pour chaque objet selon le rendement locatif net attendu compte tenu du taux de capitalisation adapté aux risques. En 2025, le taux de capitalisation s'est élevé en moyenne à 4.06% (exercice précédent : 4.41%).
CPBienne	BE	Ville de Bienne	6	72 024		Discounted Cash-flow	Les propres immeubles et biens-fonds sont évalués selon la méthode DCF (Discounted Cash-flow).
CPCL	VD	Ville de Lausanne	96	1 008 651		Discounted Cash-flow	Les immeubles sont évalués à leur valeur de marché, selon la méthode DCF (Discounted Cash-flow). Le taux d'actualisation est de 4% pour les immeubles du marché libre (immeubles commerciaux inclus) ainsi que pour les immeubles subventionnés ou contrôlés.
CPCN	NE	Fonction publique NE	271	1 005 094		Valeur de rendement	Les immeubles sont évalués annuellement au 31 décembre selon la méthode de rendement. Cette dernière tient compte de la capitalisation de l'état locatif net au 1er décembre de l'exercice concerné.
CPEF	FR	Etat de Fribourg	174	1 516 897		Valeur de rendement	Les immeubles construits sont portés au bilan de la Caisse à la valeur de marché, laquelle correspond à la somme de la valeur de rendement pour les loyers du marché. La valeur de rendement pour les loyers du marché correspond aux valeurs de rendement de chaque immeuble (revenu locatif net capitalisé).
CPEG	GE	Etat de Genève	274	5 298 651		Valeur de rendement & intrinsèque	Les immeubles sont évalués à leur valeur économique. Cette valeur est fondée sur une approche reconnue constituée par l'agrégation de la valeur de rendement et de la valeur intrinsèque. La valeur de rendement des immeubles en exploitation est donnée par l'état locatif théorique capitalisé à des taux variants entre 4.95% et 5.75%, en fonction de la nature et de l'âge de l'immeuble. La valeur intrinsèque est calculée en multipliant le volume de l'immeuble par le prix moyen de la construction et en déduisant le degré de vétusté. Ce prix est indexé annuellement sur la base de l'évolution de l'indice genevois des prix de construction des logements, mais calculé sur la moyenne des cinq dernières années. Au résultat ainsi obtenu, est ajouté le prix du terrain estimé à 25% du coût de la construction à neuf. Finalement, le tout est multiplié par un coefficient de qualité pour l'immeuble.
CPEV	VD	Etat de Vaud	306	4 110 663		Valeur de rendement	Les immeubles sont évalués à la valeur actuelle obtenue par la capitalisation des états locatifs au taux de 4.20% au 31.12.2025 (4.50% au 31.12.2024), applicable à l'ensemble du parc immobilier. Ce taux est adapté chaque année sur la base des données financières et économiques disponibles, ainsi que des données issues du portefeuille immobilier.
CPJU	JU	Canton du Jura	22	121 500		Discounted Cash-flow	Les immeubles détenus par la Caisse (parc CPJU) figurent au bilan à la valeur vénale. Celle-ci est déterminée selon la méthode Discounted Cash-flow (DCF) établie par l'expert immobilier Wüest Partner SA. L'actualisation de l'évaluation des immeubles est réalisée annuellement, sur la base des données fournies par l'administration et de visites périodiques.
CPM	VS	Ville de Monthey	4	15 610		Valeur d'expert	Les immeubles détenus en direct ont été évalués individuellement durant l'année 2025, en fonction de plusieurs critères qui sont décrits dans les rapports remis par l'expert. La prochaine évaluation est prévue dans 5 ans.
CPPVF	FR	Ville de Fribourg	3	25 276		Valeur d'expert	Les immeubles détenus en direct sont estimés à leur valeur vénale déterminée tous les 3 à 5 ans par les travaux d'un expert indépendant désigné par le Comité de la Caisse.
CPVAL CPO	VS	Etat du Valais	22	98 499		Discounted Cash-flow	Les immeubles détenus en direct sont évalués selon la méthode Discounted Cash-flow (DCF). L'entier du parc immobilier a fait l'objet d'une évaluation en 2025. L'évaluation est réactualisée chaque année.
CPVAL CPF	VS	Etat du Valais		349 223		Discounted Cash-flow	Les immeubles détenus en direct sont évalués selon la méthode Discounted Cash-flow (DCF). L'entier du parc immobilier a fait l'objet d'une évaluation en 2025. L'évaluation est réactualisée chaque année.
ORAE	VS	Ville de Sion et autres employeurs	3	30 914		Valeur de rendement	Les immeubles sont portés au bilan à la valeur de rendement depuis 2010. Les immeubles sont estimés par un expert tous les 3 à 5 ans ou en présence de circonstances particulières. Une expertise a été réalisée au 31.12.2024.
FPTPG	GE	Transports genevois	17	181 181		Valeur de rendement	Capitalisation de l'état locatif théorique de chaque immeuble par un taux unique.
FRED	JU	Ville de Delémont	9	19 240		Discounted Cash-flow	Les immeubles sont évalués selon la méthode Discounted Cash-flow (DCF) par un expert externe.
IPCT	TI	Canton du Tessin	36	486 740		Discounted Cash-flow	Les immeubles sont évalués à la valeur de marché selon la méthode Discounted Cash-flow (DCF).
Publica	BE	Publica	87	4 056 742	3	Discounted Cash-flow	Les biens immobiliers détenus directement sont réévalués chaque année et inscrits au bilan à leur valeur vénale. La base retenue pour calculer la valeur vénale est la somme des cash-flows escomptés à la date d'évaluation (méthode du Discounted Cash-flow ou méthode DCF).
PVK	BE	Ville de Berne	n.c.	594 289		Discounted Cash-flow	L'évaluation des biens immobiliers détenus directement est réalisée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés (Discounted Cash-flow).
FEOC	TI	Hôpitaux publ. tessinois	5	101 040		Valeur d'expert	Les immeubles figurent dans le bilan à leur valeur de marché. La valeur des immeubles est évaluée par un expert indépendant tous les 3 à 5 ans ou en présence de circonstances particulières.
Previs	BE	Previs	71	1 659 000		Discounted Cash-flow	Les placements immobiliers directs sont évalués selon la méthode DCF (Discounted Cash-flow).
BVK	ZH	Canton de Zurich	n.c.	7 525 745	3	Discounted Cash-flow	Les immeubles détenus en direct sont évalués à la valeur de marché selon la méthode DCF (Discounted Cash-flow).

Notes n.c. = non communiqué

1 : Le parc immobilier est propriété de CAP Prévoyance et chaque CPI dispose d'une quote-part.

2 : Placements immobiliers

3 : Placements immobiliers Suisse

Répartitions des placements au 31.12.2025

			Liquidités, créances à CT et compte de régularisation actif		Obligations et autres créances en CHF		Obligations en monnaies étrangères		Actions suisses		Actions étrangères		Hypothèques		Immobilier		Placements en infrastructures		Placements alternatifs		Notes
			Réelle	Stratég.	Réelle	Stratég.	Réelle	Stratég.	Réelle	Stratég.	Réelle	Stratég.	Réelle	Stratég.	Réelle	Stratég.	Réelle	Stratég.	Réelle	Stratég.	
CACEB	BE	Enseignants bernois	1.20%	1.00%	20.30%	20.50%	12.00%	13.00%	12.80%	12.00%	23.50%	23.50%	5.90%	6.00%	24.30%	24.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	
CPI Ville GE et communes	GE	CPI Ville de Genève et communes	3.40%	3.00%	11.10%	12.00%	10.50%	10.00%	19.30%	18.00%	18.20%	17.00%	0.00%	0.00%	29.40%	30.00%	0.80%	1.00%	7.30%	9.00%	
CPI SIG	GE	CPI SIG	1.60%	2.00%	11.80%	12.00%	10.40%	10.00%	17.40%	16.00%	19.20%	17.00%	0.00%	0.00%	32.80%	32.00%	0.70%	1.00%	6.10%	10.00%	
CIP	VD	Communes vaudoises	3.00%	2.00%	11.10%	12.50%	15.10%	14.00%	12.50%	12.50%	18.70%	17.00%	4.50%	5.50%	25.40%	24.50%	2.40%	3.50%	7.30%	8.50%	
CP	GE	Police et pénitenciers GE	3.50%	2.00%	10.05%	10.00%	15.30%	15.00%	15.00%	14.00%	17.15%	17.00%	1.30%	1.50%	28.20%	30.50%	0.00%	0.00%	9.50%	10.00%	
CPB	BE	Canton de Berne	2.47%	2.00%	36.41%	38.00%	5.46%	6.00%	20.07%	20.00%	22.04%	22.00%	2.12%	2.00%	11.42%	10.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	
CPBienne	BE	Ville de Bienne	2.80%	3.00%	6.30%	7.00%	3.90%	7.00%	28.00%	23.00%	11.90%	14.00%	0.00%	0.00%	33.60%	31.00%	5.50%	5.00%	8.00%	10.00%	
CPCL	VD	Ville de Lausanne	3.00%	2.00%	31.70%	32.00%	0.00%	0.00%	12.30%	12.00%	20.30%	20.00%	0.00%	0.00%	32.50%	34.00%	0.20%	0.00%	0.00%	0.00%	
CPCN	NE	Fonction publique NE	2.80%	2.00%	18.90%	20.00%	9.70%	11.00%	9.60%	9.00%	26.80%	23.00%	3.50%	5.00%	25.80%	26.00%	0.00%	0.00%	2.90%	4.00%	
CPEF	FR	Etat de Fribourg	4.20%	1.00%	16.10%	16.00%	9.10%	11.00%	12.70%	12.00%	15.90%	16.00%	0.00%	0.00%	29.10%	34.00%	4.50%	4.00%	8.40%	6.00%	
CPEG	GE	Etat de Genève	4.80%	1.50%	16.50%	20.50%	10.60%	10.00%	10.60%	10.00%	22.70%	21.00%	1.20%	1.00%	26.20%	27.00%	1.70%	3.00%	5.70%	6.00%	
CPEV	VD	Etat de Vaud	2.20%	2.00%	8.30%	10.00%	13.80%	13.50%	12.50%	12.50%	19.10%	17.00%	4.50%	5.50%	25.80%	24.00%	4.00%	5.00%	9.80%	10.50%	
CPJU	JU	Canton du Jura	1.00%	2.00%	18.10%	19.00%	7.70%	8.00%	12.80%	12.00%	20.80%	19.00%	1.70%	2.00%	31.40%	31.00%	3.70%	4.00%	2.80%	3.00%	
CPM	VS	Ville de Montney	13.00%	5.00%	10.70%	15.00%	6.00%	10.00%	14.80%	15.00%	9.60%	10.00%	0.00%	0.00%	34.10%	35.00%	1.90%	2.00%	10.00%	8.00%	
CPPVF	FR	Ville de Fribourg	4.00%	2.00%	24.50%	30.00%	13.10%	10.00%	13.20%	10.00%	12.70%	10.00%	0.00%	0.00%	23.80%	30.00%	3.00%	4.00%	5.80%	4.00%	
CPVAL CPO	VS	Etat du Valais	5.62%	2.00%	28.22%	35.00%	7.15%	7.00%	18.09%	16.00%	16.59%	15.00%	0.00%	0.00%	20.41%	21.00%	0.39%	0.00%	3.53%	4.00%	
CPVAL CPF	VS	Etat du Valais	3.94%	2.00%	28.49%	35.00%	7.36%	7.00%	18.36%	16.00%	16.70%	15.00%	0.00%	0.00%	20.91%	21.00%	0.40%	0.00%	3.84%	4.00%	
ORAE	VS	Ville de Sion et autres employeurs	7.62%	3.00%	17.40%	24.00%	1.87%	2.00%	22.43%	20.00%	23.27%	21.00%	0.00%	0.00%	27.41%	30.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	
FPTPG	GE	Transports genevois	3.58%	0.00%	20.18%	20.60%	4.84%	7.00%	9.90%	10.00%	18.63%	17.40%	0.00%	0.00%	33.64%	37.00%	5.18%	4.00%	4.05%	4.00%	
FRED	JU	Ville de Delémont	5.38%	0.00%	25.71%	26.00%	11.77%	12.00%	10.15%	10.00%	20.11%	20.00%	0.00%	0.00%	22.61%	27.00%	4.27%	5.00%	0.00%	0.00%	
IPCT	TI	Canton du Tessin	0.56%	0.50%	24.89%	24.50%	14.60%	14.00%	7.65%	7.00%	23.52%	22.00%	0.65%	2.00%	25.90%	27.00%	2.02%	3.00%	0.20%	0.00%	
Publica	BE	Publica	4.10%	3.00%	12.20%	12.00%	19.70%	20.00%	6.30%	6.00%	28.30%	26.00%	2.60%	3.00%	16.80%	18.00%	4.20%	6.00%	5.90%	6.00%	
PVK	BE	Ville de Berne	1.80%	2.00%	7.40%	9.00%	3.70%	4.00%	16.90%	16.00%	15.10%	15.00%	10.10%	10.00%	35.70%	35.00%	2.30%	2.00%	7.00%	7.00%	
FEOC	TI	Hôpitaux publ. tessinois	2.59%	0.00%	28.65%	29.00%	21.64%	24.00%	5.82%	5.00%	24.77%	22.00%	0.00%	0.00%	16.53%	20.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	
Previs	BE	Previs	2.40%	1.00%	9.80%	10.00%	17.30%	19.00%	7.10%	7.00%	23.30%	23.00%	0.00%	0.00%	30.80%	30.00%	-	-	9.30%	10.00%	1; 2
BVK	ZH	Canton de Zurich	4.30%	3.00%	15.70%	16.00%	15.30%	16.00%	4.20%	4.00%	33.90%	32.00%	6.70%	6.00%	19.00%	20.00%	0.90%	3.00%	0.00%	0.00%	
Moyenne			3.65%	1.88%	18.10%	19.83%	10.30%	10.79%	13.48%	12.50%	20.11%	18.92%	1.72%	1.90%	26.29%	27.27%	1.92%	2.22%	4.52%	4.77%	3
Minimum			0.56%	0.00%	6.30%	7.00%	0.00%	0.00%	4.20%	4.00%	9.60%	10.00%	0.00%	0.00%	11.42%	10.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	
Maximum			13.00%	5.00%	36.41%	38.00%	21.64%	24.00%	28.00%	23.00%	33.90%	32.00%	10.10%	10.00%	35.70%	37.00%	5.50%	6.00%	10.00%	10.50%	

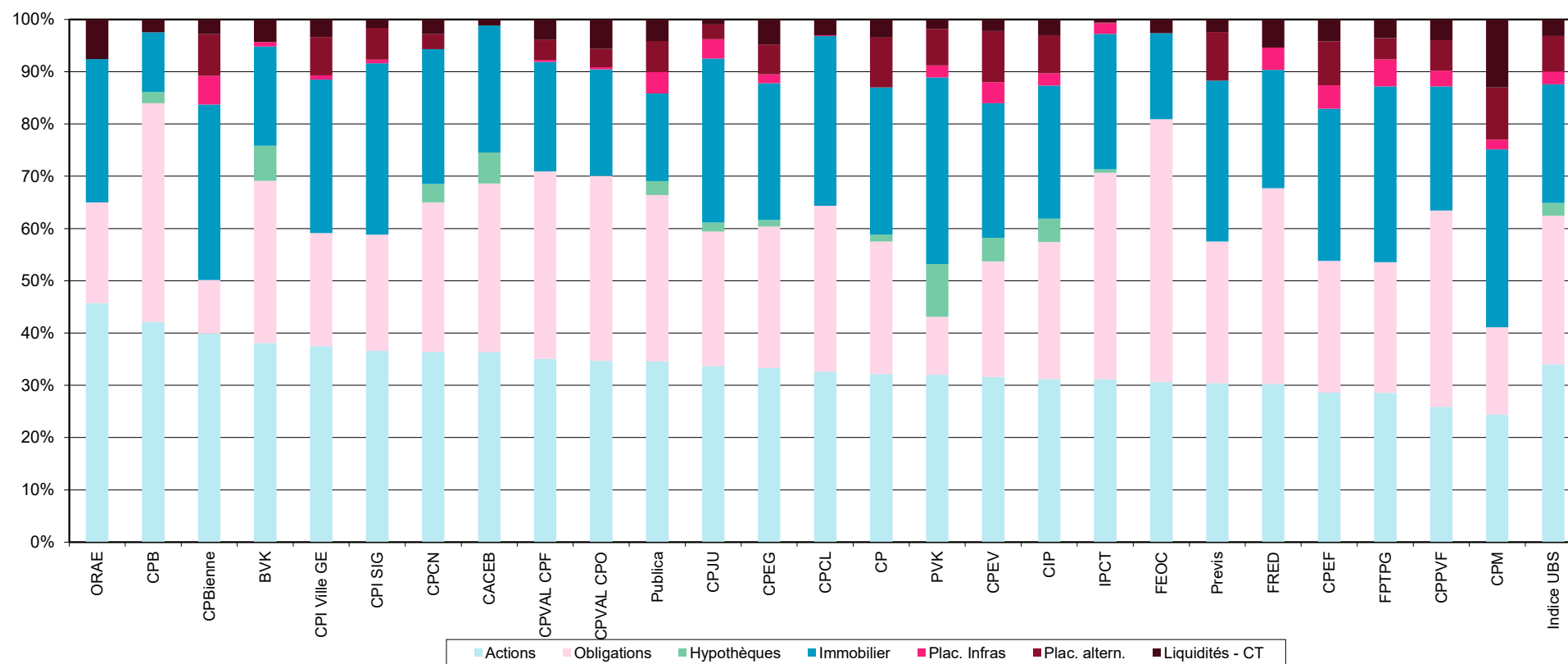
Notes

1 : Les placements en infrastructures sont inclus dans la catégorie "Placements alternatifs".

2 : Stratégie de placement 30.

3 : Les moyennes de la catégorie "Placements en infrastructures" n'incluent pas les caisses pour lesquelles ces placements sont dans une autre catégorie.

Vue synoptique des allocations d'actifs au 31.12.2025 des caisses de pension analysées

**Remarques**

Les caisses de pension ci-dessus sont classées par ordre décroissant en fonction de la classe d'actifs "Actions".

A titre de comparaison, l'indice UBS des caisses de pension complète ce tableau.

Allocations stratégiques 2025 vs 2024

			Liquidités, créances à CT et compte de régularisation actif		Obligations et autres créances en CHF		Obligations en monnaies étrangères		Actions suisses		Actions étrangères		Hypothèques		Immobilier		Placements en infrastructures		Placements alternatifs		Notes
			2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	
CACEB	BE	Enseignants bernois	1.00%	1.00%	20.50%	21.00%	13.00%	16.00%	12.00%	12.00%	23.50%	23.00%	6.00%	6.00%	24.00%	21.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	
CPI Ville GE et communes	GE	CPI Ville de Genève et communes	3.00%	3.00%	12.00%	7.00%	10.00%	13.00%	18.00%	18.00%	17.00%	19.00%	0.00%	0.00%	30.00%	30.00%	1.00%	1.00%	9.00%	9.00%	
CPI SIG	GE	CPI SIG	2.00%	2.00%	12.00%	7.00%	10.00%	13.00%	16.00%	16.00%	17.00%	19.00%	0.00%	0.00%	32.00%	32.00%	1.00%	1.00%	10.00%	10.00%	
CIP	VD	Communes vaudoises	2.00%	2.00%	12.50%	12.50%	14.00%	14.00%	12.50%	12.50%	17.00%	17.00%	5.50%	5.50%	24.50%	24.50%	3.50%	3.50%	8.50%	8.50%	
CP	GE	Police et pénitenciers GE	2.00%	2.00%	10.00%	10.00%	15.00%	15.00%	14.00%	12.00%	17.00%	17.00%	1.50%	1.50%	30.50%	30.50%	0.00%	0.00%	10.00%	12.00%	
CPB	BE	Canton de Berne	2.00%	2.00%	38.00%	38.00%	6.00%	6.00%	20.00%	20.00%	22.00%	22.00%	2.00%	2.00%	10.00%	10.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	
CPBienne	BE	Ville de Bienne	3.00%	3.00%	7.00%	7.00%	7.00%	7.00%	23.00%	23.00%	14.00%	14.00%	0.00%	0.00%	31.00%	31.00%	5.00%	5.00%	10.00%	10.00%	
CPCL	VD	Ville de Lausanne	2.00%	2.00%	32.00%	32.00%	0.00%	0.00%	12.00%	12.00%	20.00%	20.00%	0.00%	0.00%	34.00%	34.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	
CPCN	NE	Fonction publique NE	2.00%	2.00%	20.00%	20.00%	11.00%	11.00%	9.00%	9.00%	23.00%	23.00%	5.00%	5.00%	26.00%	26.00%	0.00%	0.00%	4.00%	4.00%	
CPEF	FR	Etat de Fribourg	1.00%	1.00%	16.00%	16.00%	11.00%	11.00%	12.00%	12.00%	16.00%	16.00%	0.00%	0.00%	34.00%	34.00%	4.00%	4.00%	6.00%	6.00%	
CPEG	GE	Etat de Genève	1.50%	1.50%	20.50%	20.50%	10.00%	10.00%	10.00%	10.00%	21.00%	21.00%	1.00%	1.00%	27.00%	27.00%	3.00%	3.00%	6.00%	6.00%	
CPEV	VD	Etat de Vaud	2.00%	2.00%	10.00%	9.00%	13.50%	13.50%	12.50%	12.50%	17.00%	17.00%	5.50%	5.50%	24.00%	24.00%	5.00%	5.00%	10.50%	11.50%	
CPJU	JU	Canton du Jura	2.00%	2.00%	19.00%	19.00%	8.00%	8.00%	12.00%	12.00%	19.00%	19.00%	2.00%	2.00%	31.00%	31.00%	4.00%	4.00%	3.00%	3.00%	
CPM	VS	Ville de Monthey	5.00%	5.00%	15.00%	15.00%	10.00%	10.00%	15.00%	15.00%	10.00%	10.00%	0.00%	0.00%	35.00%	35.00%	2.00%	2.00%	8.00%	8.00%	
CPPVF	FR	Ville de Fribourg	2.00%	2.00%	30.00%	30.00%	10.00%	10.00%	10.00%	10.00%	10.00%	10.00%	0.00%	0.00%	30.00%	30.00%	4.00%	4.00%	4.00%	4.00%	
CPVAL CPO	VS	Etat du Valais	2.00%	2.00%	35.00%	35.00%	7.00%	7.00%	16.00%	16.00%	15.00%	15.00%	0.00%	0.00%	21.00%	21.00%	0.00%	0.00%	4.00%	4.00%	
CPVAL CPF	VS	Etat du Valais	2.00%	2.00%	35.00%	35.00%	7.00%	7.00%	16.00%	16.00%	15.00%	15.00%	0.00%	0.00%	21.00%	21.00%	0.00%	0.00%	4.00%	4.00%	
ORAE	VS	Ville de Sion et autres employeurs	3.00%	3.00%	24.00%	24.00%	2.00%	2.00%	20.00%	20.00%	21.00%	21.00%	0.00%	0.00%	30.00%	30.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	
FPTPG	GE	Transports genevois	0.00%	0.00%	20.60%	20.60%	7.00%	7.00%	10.00%	10.00%	17.40%	17.40%	0.00%	0.00%	37.00%	37.00%	4.00%	4.00%	4.00%	4.00%	
FRED	JU	Ville de Delémont	0.00%	0.00%	26.00%	25.50%	12.00%	12.00%	10.00%	10.00%	20.00%	20.00%	0.00%	0.50%	27.00%	27.00%	5.00%	5.00%	0.00%	0.00%	
IPCT	TI	Canton du Tessin	0.50%	1.00%	24.50%	28.50%	14.00%	16.00%	7.00%	5.00%	22.00%	21.50%	2.00%	0.00%	27.00%	25.00%	3.00%	3.00%	0.00%	0.00%	
Publica	BE	Publica	3.00%	3.00%	12.00%	12.00%	20.00%	20.00%	6.00%	6.00%	26.00%	26.00%	3.00%	3.00%	18.00%	18.00%	6.00%	6.00%	6.00%	6.00%	
PVK	BE	Ville de Berne	2.00%	2.00%	9.00%	9.00%	4.00%	4.00%	16.00%	16.00%	15.00%	15.00%	10.00%	10.00%	35.00%	35.00%	2.00%	2.00%	7.00%	7.00%	
FEOC	TI	Hôpitaux publ. tessinois	0.00%	0.00%	29.00%	29.00%	24.00%	24.00%	5.00%	5.00%	22.00%	22.00%	0.00%	0.00%	20.00%	20.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	
Previs	BE	Previs	1.00%	1.00%	10.00%	10.00%	19.00%	19.00%	7.00%	7.00%	23.00%	23.00%	0.00%	0.00%	30.00%	30.00%	-	-	10.00%	10.00%	1, 2
BVK	ZH	Canton de Zurich	3.00%	2.00%	16.00%	19.00%	16.00%	19.00%	4.00%	4.00%	32.00%	32.00%	6.00%	5.00%	20.00%	19.00%	3.00%	-	0.00%	0.00%	
Moyenne			1.88%	1.87%	19.83%	19.68%	10.79%	11.33%	12.50%	12.35%	18.92%	19.03%	1.90%	1.81%	27.27%	27.04%	2.22%	2.19%	4.77%	4.88%	3
Minimum			0.00%	0.00%	7.00%	7.00%	0.00%	0.00%	4.00%	4.00%	10.00%	10.00%	0.00%	0.00%	10.00%	10.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	
Maximum			5.00%	5.00%	38.00%	38.00%	24.00%	24.00%	23.00%	23.00%	32.00%	32.00%	10.00%	10.00%	37.00%	37.00%	6.00%	6.00%	10.50%	12.00%	

Notes

1 : Les placements en infrastructures sont inclus dans la catégorie "Placements alternatifs".

2 : Stratégie de placement 30.

3 : Les moyennes de la catégorie "Placements en infrastructures" n'incluent pas les caisses pour lesquelles ces placements sont dans une autre catégorie.

 Changement d'allocation stratégique

Là, pour la vie.

retraitespopulaires.ch

Lausanne (siège)

Rue Caroline 9

1001 Lausanne

T 021 348 21 11

Yverdon-les-Bains

Rue de la Plaine 51

1400 Yverdon-les-Bains

T 021 348 28 21

Nyon

Rue Neuve 4

1260 Nyon

T 021 348 20 20